

Les migrants

Lettre 140 aux cercles de silence

Octobre 2026

L'essentiel des raisons qui font que des personnes se réfugient dans un autre pays que le leur (malgré les difficultés de langue, de changement de civilisation, etc.) est que la diversité de vie s'est transformée en conflits, en opposition frontales, sans qu'aucun dialogue ne se soit institué. La diplomatie, le compromit sont négligés, alors que le conflit, qui se transforme en haine, est promu au premier rang. Il ne faut pas s'étonner alors que surgissent les haines, les guerres. Si les personnes prenaient le temps de parler, au lieu de s'invectiver, la vie reviendrait possible, et les personnes ne migreraient plus et seraient heureuses de pouvoir rester dans leur pays où elles sont nées, elles ont appris la langue de leur pays et ont développées en elles leur propre civilisation.

Quelle différence y a-t-il entre les aidants des migrants et les politiques ?

- Les politique parlent des migrants,
- Les aidants aident des personnes humaines,

Ce n'est pas nouveau : déjà dans le livre de la genèse, Dieu dit : « qu'as-tu fait de ton frère ?» et la réponse est « est-ce à moi d'être le gardien de mon frère ? »

Bonne lecture,

Michel Girard

TABLE DES MATIERES

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIF 3
Cornebarrieu 3
Nantes 3
FRANCE 4
Semaine de l'intégration 2026 : une ambition politique réelle, une mise en œuvre à consolider 4
France-Italie 6
Budget 2027 : le gouvernement tourne le dos à l'accueil et l'intégration 9
Paris ouvre un canal de discussion avec les Taliban pour expulser des Afghans 10
Beaucaire 12
Béziers 12
Clermont-Ferrand 13
Saint-Aubin -du-cormier (Ille-et-Vilaine) 13
MANCHE 15

MEDITERRANEE 19
UNION EUROPÉENNE 20
Les accords entre l'UE et l'Afrique permettent d'arrêter deux pirogues sur trois en route vers les Canaries 20
Adoption du Règlement Retour : la France doit résister au sabotage des droits humains 22
Allemagne 23
Croatie 25
Espagne 26
Grèce 30
Italie 33
Frontière franco-italienne 35
Montenegro 36
Pays-Bas 37
Pologne 38
EUROPE 39
Deux tiers des enfants migrants arrivés en Europe en 2025 étaient non accompagnés 39
Un plan pour "anticiper et réagir aux arrivées massives" de migrants 40
Une vaste opération d'Europol mène à l'arrestation de 6 passeurs sur le sol européen. 42
Royaume-Uni 42
Royaume-Uni – France 46
Vatican 47
AFRIQUE 48
Burundi 48
Maurice 49
Syrie 49
Asie 50
Japon 50
Malaisie 51
AMERIQUE 52
CANADA 52
USA 53
INTERNATIONAL 56

CENTRES DE RETENTION ADMINISTRATIF

CORNEBARRIEU

Des nouvelles du CRA en date du 25 septembre 2026

Nous vous avons parlé de la loi Rodwell, entrée en vigueur le 29 juillet 2026, qui permet la prolongation de la rétention jusqu'à 210 jours de rétention pour certains retenus qui constitueraient une menace à l'ordre public. Cette loi est applicable à toutes les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation à une peine de prison PASSIBLE de 5 ans de prison (le spectre est donc beaucoup plus large que les personnes qui ont été vraiment condamnées à 5 ans de prison). L'entrée en vigueur de ce texte a forcément crée beaucoup d'angoisse et de colère chez les personnes retenues. D'autant plus qu'il est assez difficile pour nous de renseigner les personnes tant le champ d'application de la loi reste incertain. En pratique, ce sont les préfectures qui décident pour qui elles sollicitent la demande de prolongation de la rétention et après le *juge* des libertés et de la détention (JLD) de Paris et éventuellement la cour d'appel se prononcent au cas par cas.

Il y a eu 5 personnes pour lesquelles la préfecture a demandé une prolongation à l'issue des 90 jours : -- trois personnes ont été libérées par les juges ; -- une personne a été prolongée de 30 jours, il a terminé hier 120 jours au CRA, et aujourd'hui elle passe devant le JLD car la préfecture a demandé 30 jours de plus ; -- une personne a été prolongée de 30 jours le 15/09, il est actuellement au CRA depuis 100 jours. Les audiences se passent au Tribunal de Paris et les personnes y assistent en visio depuis une petite salle du CRA, ce qui est illégal, outre le fait que c'est très violent pour les personnes qui sont seules au CRA, l'avocat et l'interprète sont à Paris. Le son est très mauvais, il est difficile de suivre et comprendre.

Concernant les mouvements de colère au CRA, un secteur a entamé une grève de la faim à la fin du mois d'août. Nous avions transmis un courrier de revendications à la Chef du CRA à la demande de personnes retenues. Durant cette période, il y a eu également au moins deux tentatives de suicides (dont une a conduit à l'hospitalisation d'une personne retenue qui a, par la suite, été libérée) . Il y a eu une autre tentative de suicide le weekend dernier.

Informations obtenues grâce à la CIMADE

NANTES

Des semis contre le chantier de CRA à Nantes

Nous avons découvert avec colère qu'un ensemble de parcelles préservées de la construction du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes sont aujourd'hui ciblées par l'État pour servir de terres de compensation écologique en vue de la construction d'un Centre de Rétention Administrative (CRA) en Loire-Atlantique. nous souhaitons aujourd'hui tout mettre en œuvre pour empêcher que ces parcelles soient utilisées pour cette forme de « compensation écologique ».

Nous appelons en ce sens à une mobilisation publique, paysanne et à des semis d'automne sur ces parcelles le samedi 10 octobre dont nous assurerons dès lors qu'elles resteront en culture. Nous voulons participer ainsi, et entre autres indispensables manifestations d'oppositions, à mettre des bâtons dans les roues de ce projet de CRA. Il est urgent d'agir de diverses manières car malgré le refus des riverains, d'un ensemble de syndicats et collectifs, les 90% d'avis défavorables dans l'enquête publique, les avis

négatifs de la ville de Nantes, du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et de la commission locale de l'eau, la préfecture passe en force. L'obstruction à ce niveau-là ne suffira visiblement pas, mais c'est un des multiples leviers à partir duquel continuer à résister au CRA, aux divers acteurs de sa construction et à ce type de logiques.

Nous affirmons notre opposition à la construction de CRA à Nantes ou ailleurs et un soutien aux diverses initiatives qui permettront de s'y opposer. Parce que les CRA sont un des rouages majeur des politiques racistes d'incarcération et d'expulsion des exilés. Parce que les CRA répriment celles et ceux qui cherchent à se protéger en quittant leurs pays au péril de leur vie des conséquences des guerres, des désastres environnementaux, de pouvoirs dictatoriaux et des politiques néocoloniales occidentales. Parce que ces personnes doivent au contraire trouver ici des terres d'accueil et notre solidarité. Nous appuyons l'ensemble des recours juridiques engagés contre le CRA dont ceux visant spécifiquement à montrer l'inadéquation des compensations naturalistes.

https://www.gisti.org/spip.php?article7855

FRANCE

SEMAINE DE L'INTEGRATION 2026 : UNE AMBITION POLITIQUE REELLE, UNE MISE EN ŒUVRE A CONSOLIDER

Du lundi 5 au vendredi 9 octobre 2026

Organisée chaque année à l'initiative du ministère de l'Intérieur, la Semaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants valorise les actions conduites partout en France pour favoriser l'intégration des personnes étrangères en situation régulière, notamment des bénéficiaires de la protection internationale.

Elle mobilise les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les organismes de formation et les entreprises autour des différentes dimensions du parcours d'intégration : apprentissage du français, accès à l'emploi, au logement, à la santé, à la mobilité, à la culture et au sport, mais aussi accès aux droits et participation à la vie locale. Cette semaine constitue également un temps privilégié pour favoriser les rencontres, partager les expériences et renforcer les coopérations entre les acteurs engagés dans les territoires.

Acteur de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des personnes réfugiées et demandeuses d'asile, Forum réfugiés participe pleinement à cette mobilisation nationale. Du 2 au 13 octobre 2026, plusieurs services de l'association organiseront ou prendront part à des événements à Aurillac, Lyon, Montpellier, Paris, Toulon, Toulouse et Tournon-sur-Rhône. Ces actions permettront de valoriser les parcours des personnes accompagnées, de favoriser leur accès à l'emploi, à la mobilité, au sport et à la culture, mais aussi de renforcer les liens entre les acteurs publics, associatifs et économiques. À travers ces différents événements, Forum réfugiés et ses partenaires souhaitent valoriser les compétences et les parcours des personnes accompagnées, faciliter leur participation à la vie économique, sociale et culturelle, et renforcer les coopérations indispensables à une intégration durable.

L'obtention d'une protection internationale (BPI) ouvre un nouveau chapitre pour toute personne bénéficiaire : celui de l'intégration. Accès au logement, à l'emploi, à la

langue, accès aux droits, construction d'un réseau social, sont autant de nouvelles étapes qui pavent la route de l'intégration. Souvent minimisées par l'enjeu d'obtenir le statut de bénéficiaire de la protection internationale, subsidiaire, l'accès à ces droits conditionne pourtant la capacité réelle des personnes à (re)construire une vie en France.

Forum réfugiés est engagée sur ce terrain depuis longtemps déjà. De 2002 à 2022, le programme Accelair a fait la preuve, dans le Rhône puis sur d'autres territoires, qu'un accompagnement global et individualisé vers le logement et l'emploi pouvait produire des résultats durables. Cette expérience, issue de la capacité d'innovation des acteurs associatifs, a directement inspiré la stratégie nationale pour l'intégration des réfugiés.

Lancée en 2018, cette stratégie nationale s'est concrétisée à partir de 2023 par le déploiement du programme AGIR. Traduction opérationnelle de la stratégie, le programme AGIR a pour ambition initiale de proposer un guichet unique d'intégration pour tous les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) d'un territoire.

Forum réfugiés participe pleinement comme gestionnaire du programme dans six départements - le Cantal, le Rhône, l'Ardèche, l'Hérault, la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne - et comme pilote de consortium dans quatre autres : l'Ain, l'Isère, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales.

L'intérêt de cette approche se vérifie chaque jour sur le terrain : un accompagnement unifié, un interlocuteur identifié, une meilleure articulation entre les acteurs du logement, de l'emploi et de la formation linguistique. C'est une avancée réelle par rapport à la fragmentation qui prévalait auparavant.

Mais notre expérience de terrain, nous conduit aussi à identifier des limites qu'il serait risqué de taire.

® La montée en charge du dispositif s'est heurtée à des moyens contraints, en particulier depuis les restrictions budgétaires imposées à partir de juillet 2024

® Les critères de vulnérabilités introduit ne permettent plus un accompagnement de tous les BPI et amènent à une prise en charge de situation complexe pour lesquels nos moyens sont limités.

® La question du logement reste, quant à elle, le point de blocage majeur dans les territoires de tension locative, sans offre disponible et abordable, même l'accompagnement le plus qualitatif se heurte à un mur structurel.

® L'articulation entre les temps de l'asile et ceux de l'intégration mérite elle aussi d'être resserrée, pour éviter des ruptures de parcours au moment précis où les personnes sont le plus vulnérables.

® Enfin, l'accès à l'emploi des BPI continue de se heurter à la barrière de la langue, mais aussi aux préjugés d'employeurs souvent mal informés sur leur employabilité.

À l'occasion de cette semaine de l'intégration, Forum réfugiés souhaite donc porter un double message. D'une part, reconnaître les avancées permises par des dispositifs tels que le programme AGIR qui traduisent une ambition politique bienvenue. D'autre part, rappeler que l'ambition d'une intégration réussie ne peut être attinte qu'à la condition de disposer de moyens à la hauteur des enjeux.

L'intégration n'est pas une simple formalité administrative qui succède à la reconnaissance de la protection internationale. C'est un processus exigeant, qui mérite un

investissement à la mesure de ce qu'il représente : la capacité, pour des milliers de personnes chaque année, à devenir pleinement actrices de leur nouvelle vie en France

À travers différents événements, Forum réfugiés et ses partenaires souhaitent valoriser les compétences et les parcours des personnes accompagnées, faciliter leur participation à la vie économique, sociale et culturelle, et renforcer les coopérations indispensables à une intégration durable.

https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/1985-semaine-de-l-integration-2026-forum-refugies-mobilise-dans-les-territoireshttps://www.forumrefugies.org/images/2026_10_DP_semaine_de_lintegration.pdf

FRANCE-ITALIE

Pour que travailler, vivre et s'intégrer ne devienne pas un piège

Le 16 septembre 2026, une opération de police a été menée au sein d'une entreprise du Briançonnais sur initiative du CODAF.

Les salariés présents ont été contrôlés. Plusieurs personnes ont été interpellées puis conduites dans les locaux de la police aux frontières de Montgenèvre. Six d'entre elles ont ainsi été interpellées puis privées de liberté durant plusieurs heures dans le cadre d'une retenue administrative. Ces personnes étaient déclarées par leur employeur, versaient donc des cotisations sociales, payaient des impôts pour certaines d'entre elles, et ce depuis plusieurs années. Au-delà des six personnes arrêtées, c'est un total de douze personnes qui perdent leur emploi à la Blanchisserie du fait de situations administratives incertaines.

Elles avaient un emploi, des collègues, un rythme de travail. Elles ont des amis, de la famille, des loisirs, en somme, des habitudes de vie. Elles font partie intégrante de la vie sociale briançonnaise. Les pouvoirs publics leur ont retiré ce semblant de vie sereine à laquelle nous aspirons toutes et tous. En effet, à la suite de cette opération elles ont perdu leur emploi, pour certaines leur logement, et font aujourd'hui l'objet de mesures administratives qui compromettent gravement leur stabilité financière, émotionnelle, sociale, et psychologique.

Cette situation nous concerne collectivement, nous la refusons catégoriquement.

Cette opération de police, qui a été la plus médiatisée, n'est pas un cas isolé.

Dans les Hautes-Alpes, d'autres entreprises et leurs salariés ont été visées ces derniers temps.

Nous sommes employeurs, salariés, organisations syndicales, associations, acteurs économiques et membres de la société civile des Hautes-Alpes et d'ailleurs. Nous savons que les personnes étrangères qui vivent et travaillent ici participent pleinement à la vie de notre territoire dans toutes ses dimensions.

Ce constat n'est d'ailleurs pas seulement celui des acteurs associatifs ou syndicaux. En mars 2026, un article du Dauphiné Libéré consacré aux travailleurs étrangers dans les Hautes-Alpes rapportait que « l'économie des Hautes-Alpes dépend largement de cette main-d'œuvre ».

Monsieur le préfet des Hautes-Alpes, vous souligniez dans ce même article les difficultés de recrutement dans plusieurs secteurs et indiquiez que les travailleurs étrangers, y compris celleux « *en attente de papier* », devaient être accompagnés par les services de

l'État. Vous affirmiez également que « *le travail est un vecteur d'insertion très important qui permet aux travailleurs étrangers de s'intégrer durablement sur un territoire* ». Quelques mois plus tard, nous sommes confrontés à une situation qui interroge profondément la cohérence de ce discours.

Depuis plusieurs années, il est exigé des personnes étrangères toujours davantage de preuves d'intégration, et en particulier sur leur activité professionnelle. Par exemple, l'obtention d'un titre de séjour « *métiers en tension* » nécessite de fournir douze bulletins de salaire, alors même qu'en théorie la personne concernée n'a pas d'autorisation de travail.

Nous souhaitons évoquer un cas parmi tant d'autre : en 2022, un homme s'est vu refuser un titre de séjour au motif qu'il devait « *travailler pour se régulariser* ». Il a travaillé. Il a occupé un emploi déclaré. Il a accumulé les fiches de paie en vue de son dossier. Il a cotisé. Il a participé à l'activité d'une entreprise et à l'économie du territoire. Et c'est sur son lieu de travail qu'il a finalement été interpellé ce 16 septembre 2026.

Cette situation démontre l'impasse de ces politiques d'exclusion : que signifie demander à une personne de travailler et de s'inscrire durablement dans la société si, dès qu'elle travaille effectivement, son lieu de travail peut devenir le lieu de son interpellation ?

Bien sûr, le problème dépasse les seules personnes interpellées le 16 septembre. Il concerne toutes celles et ceux qui, aujourd'hui, travaillent sur notre territoire, et en France, et construisent leur avenir ici. Il concerne également leurs employeurs, leurs collègues et, plus largement, l'ensemble du tissu économique et social.

Le contexte de l'opération du 16 septembre soulève en outre la question de l'utilisation des informations et justificatifs transmis à la préfecture dans le cadre des demandes de régularisation, notamment les éléments permettant de documenter l'activité professionnelle (contrats de travail, fiches de paie…). Ces mêmes informations peuvent être utilisées pour mener une politique de contrôle de l'immigration et d'arrestation des personnes étrangères en situation irrégulière. L'absence de l'inspection du travail dans le cadre de ce contrôle, ne peut qu'appuyer cette lecture de la situation.

Comment s'assurer que ces documents n'engendrent pas un contrôle de l'entreprise qui engage la personne ? Une telle situation fragilise nécessairement la confiance dans les démarches administratives.

Une opération telle que celle du 16 septembre crée de la peur chez l'ensemble des travailleurs à qui la préfecture a pu refuser une autorisation de travail mais qui doivent tout de même travailler : crainte de contrôle sur son lieu de travail et crainte d'entamer des démarches administratives.

Par ailleurs, cette affaire ne concerne pas que l'entreprise contrôlée le 16 septembre, nous avons connaissance d'entreprises sur le territoire qui ne réussissent pas à obtenir d'autorisation de travail pour leur salariés ou de délai d'instructions extrêmement longs. Or, l'économie locale repose partiellement sur le travail des personnes sans papiers, et c'est le cas partout ailleurs en France et en Europe.

A l'approche de la saison d'hiver, le risque pèse fort sur l'économie locale, déjà tendue. Comment les hôtels et les restaurants vont-ils fonctionner si leurs travailleurs se voient constamment refuser des autorisations de travail par la préfecture ? Comment recruter et fidéliser des salariés lorsque les situations administratives restent précaires dans des métiers pourtant en tension ? Qu'en est-il des chantiers de voiries et du BTP qui

reposent largement sur de la main d'œuvre étrangère ?

Sans remettre en question les obligations légales générales qu'ont les employeurs envers leurs salariés, nous dénonçons un régime juridique qui impose à des salarier de disposer d'une autorisation de travail et engendre pour les employeurs des risques administratif et pénaux, ce qui ne peut que créer un climat économique et social délétère pour toutes et tous.

Ainsi, les conséquences sont désastreuses pour l'économie locale, néfastes pour le développement du territoire mais aussi et surtout humainement.

https://www.lacimade.org/51389-2/

Les contrôles aux frontières ont augmenté à la suite de la crise à Ceuta

Vintimille, dernière ville italienne avant la France. Au siège de l'association Caritas, une poignée de jeunes gens veulent tenter de traverser la frontière. Un algérien - 32 ans - souhaite rejoindre ses proches à Paris. Mais depuis cet été, les points de passage sont encore davantage contrôlés par la police aux frontières françaises, selon l'association italienne. *« Les deux dernières semaines, on a pu constater une présence plus forte des forces de l'ordre,* explique-t-il*, de différents types de forces de l'ordre à la frontière, entre 60 et 70 réadmissions à la frontière par jour. »*

Dix kilomètres plus loin, à la frontière, un barrage, un hélicoptère, des policiers qui jettent un œil dans certains véhicules. Les personnes qui n'auraient pas les bons documents sont renvoyées vers l'Italie après une garde à vue dans un préfabriqué. Rétablis en 2015 pour lutter contre le terrorisme, les contrôles aux frontières n'ont pas cessé depuis dix ans.

Une observatrice pour la Cafi, un réseau pour le droit des personnes exilées. *« L'Italie en face se trouve vraiment à quelques mètres, donc juste après les policiers. Donc ça ne fait pas 30 mètres après le poste. On voit là quelqu'un qui vient de se faire refouler, un monsieur qui marche, je l'ai vu sortir du poste. Selon ce que nous disent les associations et selon même ce que parfois dit la police, ils savent que les personnes réessayent et souvent, finalement, parviennent à franchir la frontière, mais en prenant souvent plus de risques ou en payant des passeurs. Et en plus, souvent, il n'y a pas accès à un avocat. Donc c'est assez compliqué à contester. Et ça, ça fait quand même des années que ça dure, que nous, on considère qu'il y a des procédures illégale Chaque jour».*

L'association dénonce des contrôles discriminatoires, notamment dans les trains. Pour cet habitant de Menton qui vient de traverser le barrage, pas de contrôles effectués. *« Non, maintenant on est habitué. Donc j'en ai vu pas mal qui étaient là-bas, qui m'ont demandé : "*Est-ce qu'on peut passer ?*" Je leur ai dit oui, il n'y a pas la police,* raconte-t-il. *Il y a eu beaucoup d'accidents au niveau des rails, donc ils passent par le tunnel. Donc à chaque fois, les trains doivent ralentir. Il y a des accidents, il y en a qui se font écraser. Oui, il y a plus de drones, il y a plus d'hélicoptères, donc les moyens sont plus forts. Mais ça rassure tout le monde, ces contrôles-là. »*

Au nom de la protection de la vie privée, la Ligue des droits de l'Homme a demandé au tribunal administratif d'annuler l'autorisation d'utiliser des drones. De son côté, la police aux frontières n'a pas souhaité s'exprimer sur les opérations menées.

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-france/20261006-en-france-les-contr%C3%B4les-aux-fronti%C3%A8res-ont-augment%C3%A9-%C3%A0-la-suite-de-la-crise-%C3%A0-ceuta

Usage de drones à la frontière franco-italienne Deux arrêtés annulés par le tribunal

Une audience a eu lieu dans le cadre du contentieux mené par L'ANAFE et la LDH contre l'usage de drones à la frontière franco-italienne. Par décision du 30 septembre 2026, le tribunal administratif de Nice a annulé ces deux arrêtés, car ils portent *« une atteinte non nécessaire et disproportionnée au droit au respect de la vie privée. »*

Comme le rappelle très bien la LDH Nice, entre mai 2023 et septembre 2026, « *sans discontinuer, la préfecture des Alpes-Maritimes a enchaîné, des arrêtés autorisant le survol des communes frontalières du département par des aéronefs munis de caméras (aéronefs sans pilote, mais aussi avions et hélicoptères). Ces autorisations étaient accordées, simultanément, à la PAF et à l'armée.*

Le 5 avril 2025, la LDH, L'ANAFE, et trois requérants individuels (résidents à Breil-sur-Roya) demandaient au tribunal administratif de Nice d'annuler les arrêtés du 6 février 2025 concernant le survol pendant trois mois des communes de Breil, Sospel et Castellar par la PAF. La même requête en annulation était faite le 16 avril 2025 contre un arrêté préfectoral du 17 février 2025 autorisant la délégation militaire pour les communes de Menton, Breil, Sospel, Castellar et Castillon ».

En outre, le tribunal a rappelé que le recours au drone devait être proportionné à l'objectif poursuivi, dans ce cas précis, la « *surveillance de la frontière* ». Il a relevé qu'il existait déjà plusieurs points de passage autorisés (PPA) soumis à des contrôles, sans que le préfet ne démontre que des personnes exilées chercheraient à les contourner en passant en dehors de ces points de passage. Dès lors, le préfet n'a pas suffisamment justifié la nécessité de la vidéo captation aérienne sur l'ensemble du périmètre concerné, ce qui porte une atteinte disproportionnée au respect de la vie privée.

https://www.roya-citoyenne.fr/2026/10/deux-arretes-annules-par-le-tribunal-usage-de-drones-a-la-frontiere-franco-italienne-06-30-09-26-30/

BUDGET 2027 : LE GOUVERNEMENT TOURNE LE DOS A L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION

Face à la baisse du nombre de demande d'asile enregistrées en France sur l'année 2025 et les six premiers mois de l'année 2026, le gouvernement français dispose d'une opportunité historique d'améliorer significativement les conditions d'accueil des personnes en demande d'asile sur son territoire. A la lecture des projets de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité sociale, France terre d'asile déplore que le gouvernement ne fasse pas le choix de l'investissement dans les politiques d'accueil et d'intégration, dont les bénéfices en termes d'économies et de gains supplémentaires tous comptes publics confondus pourraient se faire sentir dès 2027.

Nous dénonçons fermement l'instauration de discriminations basées sur la nationalité dans l'octroi des prestations sociales et aides au logement prévue dans le PLFSS. Cette mesure aura des conséquences immédiates pour des familles régulièrement installées sur le territoire. Elle aggravera la situation des ménages étrangers dans l'accès et le maintien dans leur logement, et fragilisera l'avenir de milliers d'enfants.

France terre d'asile a montré que d'autres choix politiques et budgétaires au bénéfice de l'ensemble de la société et des personnes résidant en France étaient possibles en matière de politique migratoire. Par exemple, la régularisation de personnes en situation

irrégulière qui travaillent ou pourraient rapidement accéder à un emploi représente une mesure de bon sens, qui améliorera les conditions de vie des personnes concernées et sera bénéfique d'un point de vue économique et social pour l'ensemble du pays.

Le gouvernement s'entête cependant à orienter toujours plus de crédits dans les politiques répressives, avec la création de nouveaux centres de rétention. Ces moyens sont consacrés à une politique inhumaine - le rapport des associations intervenant en rétention illustre des parcours de vie brisés et des décisions erronées de l'administration, onéreuse - la Cour des comptes indique qu'une journée de rétention coûte plus de 600 euros par personne, et inefficace - le taux d'éloignement depuis les centres de rétention ne cesse de diminuer à mesure que croît la durée maximum de rétention, établie depuis cet été à 210 jours, soit 7 mois.

Ces moyens ne sont dès lors pas dédiés à l'augmentation du nombre de places d'hébergement et à l'amélioration de l'accompagnement social proposé aux personnes en demande d'asile ou réfugiées. Alors que le gouvernement se félicite d'avoir atteint un taux d'hébergement des demandeurs d'asile au sein du dispositif national d'accueil (DNA) inédit - 72%, il fait l'impasse sur le fait que plusieurs milliers de personnes en demande d'asile - enfants, femmes et hommes - ne bénéficient plus des conditions matérielles d'accueil et ne sont donc pas prises en compte dans ce calcul. La baisse du nombre de demande d'asile doit nous encourager à créer les quelques milliers de places supplémentaires nécessaires pour héberger l'ensemble des personnes concernées. N'exposons pas davantage aux violences de la rue ou aux risques d'exploitation des personnes venues chercher protection en France.

France terre d'asile regrette également le manque d'ambition en matière d'intégration. Alors que le nombre de personnes protégées continue d'augmenter, le programme AGIR reste limité à une file active de 25 000 bénéficiaires, bien en deçà des besoins identifiés. Cette limitation est contradictoire avec l'objectif affiché d'accélérer l'intégration des réfugiés et de favoriser leur accès à l'emploi et au logement.

Alors que la baisse du nombre de demandes d'asile nous permet d'envisager un avenir proche où toutes les personnes en cours de procédure seraient hébergées, le Gouvernement préfère investir dans une politique d'enfermement coûteuse et de moins en moins efficace. La priorité devrait être l'accueil et l'intégration.

https://www.france-terre-asile.org/communiques-presse/communiques-de-presse/budget-2027-le-gouvernement-tourne-le-dos-a-l-accueil-et-l-integration

PARIS OUVRE UN CANAL DE DISCUSSION AVEC LES TALIBAN POUR EXPULSER DES AFGHANS

La France a engagé des discussions "*techniques*" avec les Taliban afin de faciliter le renvoi en Afghanistan de ressortissants afghans en situation irrégulière présentant une "*menace*" à la sécurité des Français, a-t-on appris mardi 7 octobre 2026d'une source diplomatique et d'une source informée du dossier. "*À l'instar d'autres pays européens, un dialogue technique a été initié avec les Taliban afin de faciliter l'éloignement direct vers l'Afghanistan de ressortissants afghans en situation irrégulière représentant une menace à l'ordre public*", "*C'est une démarche nécessaire pour assurer la sécurité des Français*". Ces discussions "*ne remet*[tent] *pas en question*" la position française sur

l'Afghanistan. La France n'entretient plus de relations diplomatiques avec les Taliban depuis leur retour au pouvoir en août 2021, et son ambassade à Kaboul demeure fermée.

Mais aux côtés de l'Allemagne, de la Belgique ou encore de la Suède, elle fait partie d'une vingtaine de pays de l'Union européenne favorables à une accélération des renvois d'Afghans en situation irrégulière, notamment ceux condamnés pour leur participation à des trafics ou à des violences contre les personnes. Il s'agit principalement de personnes qui ont commis différents crimes et qui ont été condamnées par la justice.

"*Aucune information officielle concernant les discussions avec les Taliban nous a été communiquée*", a de son côté une source à l'ambassade d'Afghanistan à Paris. "*En revanche, le ministère de l'Intérieur et la police nous orientent des Afghans condamnés par la justice, afin que les autorités puissent demander des laissez-passer* [consulaires]. *Nous auditionnons ces personnes, puis nous délivrons les laissez-passer. Je ne sais pas si, après cette démarche, elles sont expulsées vers l'Afghanistan ou non*".

Les autorités talibanes, qui ne sont pas reconnues officiellement par l'Union européenne, cherchent de leur côté à renforcer leur présence internationale.

Interrogé sur l'éventuelle venue en France de représentants du régime fondamentaliste afin de faciliter les procédures d'expulsion, le ministère français des Affaires étrangères n'a pas répondu. La source diplomatique n'a, elle, pas souhaité préciser le nombre d'Afghans susceptibles d'être concernés. Une source proche du dossier en France évoque toutefois un volume important, "*des centaines*" de personnes potentiellement visées par ces mesures. "*Les modalités concrètes sont en cours d'étude*", a par ailleurs indiqué la source diplomatique.

Ces échanges entre Paris et les Taliban scandalisent la porte-parole de l'association France Terre d'asile. "*C'est tout simplement indigne. C'est un pays où les femmes sont aujourd'hui privées de la plupart de leurs droits. Elles n'ont pas le droit d'étudier après 12 ans ou de sortir dans la rue sans un membre masculin de leur famille*". Déchues de leurs droits, les Afghanes sont en effet exclues de nombreux emplois ainsi que de la plupart des lieux publics, tandis que l'accès à l'enseignement est interdit aux filles au-delà de 12 ans. Selon l'Unesco, quelque 2,4 millions de jeunes Afghanes sont aujourd'hui privées d'enseignement secondaire. En 2024, les Taliban ont imposé de nouvelles restrictions aux femmes afghanes, leur interdisant de chanter, de réciter de la poésie et même de lire à voix haute en public.

Parallèlement à ces démarches visant les Afghans sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), Paris affirme maintenir son soutien à la population afghane, en particulier aux femmes. Elle continue d'acheminer une aide humanitaire via les ONG et les agences des Nations unies présentes sur le terrain. Elle accueille également des Afghanes et Afghans menacés dans leur pays au titre du droit d'asile.

"*Depuis 2015, la France est devenue l'un des principaux pays d'accueil des réfugiés afghans, dans le sillage de la crise syrienne, des politiques de fermeture au nord de l'Europe et de l'effondrement du régime afghan*", relevait en juin 2025 le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). "*Avec plus de 100 000 Afghans présents en 2024, cette migration s'est imposée comme un phénomène*

massif, récent, inattendu par son ampleur", ajoutait-il. L'Allemagne compte pour sa part environ 450 000 ressortissants afghans sur son territoire, selon sa diplomatie.

BEAUCAIRE

La difficile intégration des travailleurs latinos

Le centre-ville de Beaucaire, résonne désormais plus au son de l'espagnol que de l'occitan. Dans la petite ville dirigée par le Rassemblement national, plusieurs milliers de Latino-Américains travaillent depuis une quinzaine d'années. Ils œuvrent dans les exploitations agricoles. Leur présence ne fait globalement pas l'unanimité en terre d'extrême droite. Une partie d'entre eux s'y est installée durablement, d'autres viennent pour les récoltes. Certaines entreprises ont été pointées du doigt pour des heures non payées ou pour faire travailler les ouvriers sous des chaleurs accablantes.

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/grand-reportage/20261008-%C3%A0-beaucaire-la-difficile-int%C3%A9gration-des-travailleurs-latinos

BEZIERS

Le maire de Béziers, jugé pour avoir refusé de marier un Algérien sous OQTF

Le maire proche de l'extrême droite de la ville de Béziers comparaît mercredi 30 septembre 2026 devant le tribunal correctionnel de Montpellier pour avoir fait obstacle à l'exécution de la loi. Le 7 juillet 2023, il avait refusé de marier un couple dont le futur époux était un Algérien sans papiers sous obligation de quitter le territoire français (OQTF). Or, le mariage est un droit constitutionnel, sa situation administrative ne pouvait pas être un obstacle. Deux semaines plus tard, le jeune homme avait été expulsé. Assumant son refus et persistant à maintenir sa position, l'édile a été convoqué le 18 février 2025 dans le cadre d'une procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). Lors de sa convocation, il a refusé la proposition du procureur de Montpellier, et donc de reconnaître sa culpabilité. Ce refus entraîne sa comparution prochaine devant le tribunal correctionnel de Montpellier.

Le couple lui ne se remet pas du traumatisme. Depuis trois ans, la femme multiplie les séjours en Algérie pour voir compagnon. Le mariage du couple n'aurait rien changé à l'OQTF qui pesait sur le jeune homme. Mais elle reste persuadée que la médiatisation de l'affaire a précipité l'expulsion. La même année, seuls 7% des ressortissants du Maghreb sous OQTF ont été renvoyés dans leur pays.

Elle a finalement épousé son compagnon en Algérie. Aujourd'hui, elle a attend surtout que le maire soit condamné pour l'humiliation que le couple a vécue ce 7 juillet. « *Parce que mon conjoint est en situation irrégulière, qu'on ferme les portes de la mairie, qu'on active l'alarme à incendie, qu'on nous laisse bloquer dans ce hall entre tous les gens qui sont venus nous huer, nous agresser, les médias en direct... On a été reçus comme ça* », témoigne-t-elle.

La LDH, qui s'est portée partie civile aux côtés de la fiancée lésée, réaffirme son engagement en faveur du respect des droits fondamentaux, notamment le droit au mariage, de valeur constitutionnelle, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans la Convention européenne des droits de l'Homme.

Il y a quelques jours, le maire se disait inquiet pour son avenir politique mais

il assumait les risques pris, face à une situation qu'il qualifie d'ubuesque. « *La semaine précédente,* a-t-il affirmé, *j'ai appelé la sous-préfète, le préfet, le ministre, tout le monde, en disant : vous n'allez pas me mettre dans cette putain de situation où je vais être en situation illégale alors que vous avez décidé de le faire partir de ce pays.* »

En juin 2026, une commune de région parisienne a été condamnée à payer 12 000 euros d'amende à un couple qu'elle avait refusé de marier, en 2025. C'est finalement le maire, élu aux dernières municipales, qui les a unis.

Le maire de Béziers risque cinq ans de prison, 75 000 euros d'amende et une peine d'inéligibilité.

https://www.rfi.fr/fr/france/20260930-france-le-maire-de-b%C3%A9ziers-robert-m%C3%A9nard-jug%C3%A9-pour-avoir-refus%C3%A9-de-marier-un-alg%C3%A9rien-sous-oqtf
https://www.ldh-france.org/mariage-interdit-a-beziers-quand-un-maire-defie-la-constitution-et-la-loi-au-nom-de-lideologie/

CLERMONT-FERRAND

Suicide d'un jeune migrant de 14 ans suivi par l'aide sociale à l'enfance

Une enquête judiciaire a été ouverte après la mort d'un jeune migrant de 14 ans, suivi par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et retrouvé pendu dans sa chambre, a indiqué jeudi 1er octobre 2026 le parquet de Clermont-Ferrand. Une enquête et des analyses sont *"en cours"* pour rechercher les causes de la mort du garçon survenue le vendredi 18 septembre 2026, a précisé le procureur de la République.

Le jeune garçon, arrivé il y a plusieurs mois de la Guinée-Conakry, a été découvert pendu dans une chambre du dispositif départemental d'accueil, d'évaluation et d'orientation des mineurs non accompagnés, où sont mis à l'abri et pris en charge les jeunes reconnus mineurs. Son profil était *"compliqué, avec des troubles et un trauma liés à son exil et aux conditions de son passage en France"*, a déclaré l'un des responsables de la CGT Santé et Action sociale du Puy-de-Dôme. *"Ce n'est pas un accident"* selon lui, car *"malgré tout le dévouement des salariés de l'ASE, nous manquons de moyens pour accompagner ces enfants du bout du monde"*.

"Comment mieux protéger les enfants et les adolescents qui nous sont confiés ? [il] *avait 14 ans. Il ne doit pas être réduit à un dossier ou à un chiffre"*, a réagi le groupe d'opposition au Département, La Gauche sociale et écologiste – Solidaires par nature. La députée LFI du Puy-de-Dôme a estimé pour sa part qu'il *" avait besoin d'aide, et c'est la force publique qui a manqué à sa mission, c'est à elle d'en tirer toutes les conséquences".*

https://www.ici.fr/auvergne-rhone-alpes/puy-de-dome-63/clermont-ferrand/suicide-d-un-jeune-migrant-de-14-ans-suivi-par-l-aide-sociale-a-l-enfance-a-clermont-ferrand-une-enquete-ouverte-8407583

SAINT-AUBIN -DU-CORMIER (ILLE-ET-VILAINE)

Le lycée agricole bloqué en soutien à un élève ivoirien menacé d'expulsion

Les enseignants, personnels et élèves du lycée agricole de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) bloquent l'établissement depuis ce lundi 4 octobre pour soutenir un élève, d'origine ivoirienne, sous le coup d'une obligation de quitter le territoire français.

Une banderole immense à l'entrée du lycée agricole de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) donne le ton "*Ici, on apprend à cultiver, pas à déraciner*.". Environ 150 enseignants, personnels et élèves bloquent l'établissement depuis lundi 5

octobre 2026 au matin. Ils demandent à la préfecture de revenir sur sa décision d'expulser un jeune Ivoirien de 21 ans sans papiers, arrivé seul en France quand il avait 16 ans et qui étudie, depuis, au lycée agricole.

"*C'est un jeune qui est chez nous depuis cinq ans maintenant, qui a passé son CAP qu'il a obtenu avec brio, avec mention très bien. Il a fini major de promotion. Il est maintenant en terminale Bac Pro Aménagements paysagers. Il y a plusieurs entreprises de paysage qui souhaitent l'embaucher. Une entreprise lui a même fait un contrat. Il y en a beaucoup qui ont des difficultés à embaucher des personnes sérieuses et surtout compétentes. L'ensemble des maîtres de stage chez qui il a pu passer ont souligné son attitude, son savoir-vivre et sa volonté de travailler*", explique son professeur principal qui évoque un garçon "*gentil, toujours souriant, à l'écoute des autres*".

"*J'ai fait la démarche pour pouvoir être régularisé mais au final ça n'a pas marché*", se désole le jeune homme à qui la préfecture d'Ille-et-Vilaine a refusé un titre de séjour et délivré une obligation de quitter le territoire français (OQTF). Ses recours devant le tribunal administratif de Rennes et la cour administrative d'appel de Nantes n'ont pas abouti. Pourtant, le jeune homme n'a plus d'attaches en Côte-d'Ivoire. La communauté éducative a donc décidé de se mobiliser et de bloquer l'établissement jusqu'à l'obtention d'un rendez-vous en préfecture pour plaider sa cause et obtenir le réexamen de sa situation. Elle a finalement obtenu un rendez-vous en préfecture mardi 5 octobre. Le blocus est maintenu en attendant l'issue de la réunion.

Une pétition de soutien a été lancée le 1er octobre. Elle a réuni plus de 3200 signatures en trois jours.

Des profs bloquent un lycée agricole en Ille-et-Vilaine

Le lycée agricole de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine) est bloqué depuis lundi matin 5 octobre 2026, mais cela n'a rien à voir avec l'actualité. Il s'agit d'une initiative d'enseignants qui se mobilisent pour un de leurs élèves de 21 ans. Sans papier, il est dans l'obligation de quitter le territoire français (OQTF). C'est une première pour beaucoup de nous, confie un des enseignants qui a lancé cette initiative. Professeurs et élèves espèrent que la préfecture réexamine sa situation.

Mardi 6 octobre 2026, un espoir était né quand la préfecture les avait invités à discuter à 14 h 30. « *Nos arguments ont été entendus, mais ils n'ont pas été pris en compte* », rapporte la délégation à l'issue du rendez-vous. La préfecture s'appuie notamment sur la décision de justice, considérant que le retour en Côte d'Ivoire ne représenterait pas de danger immédiat. Abattu par cette nouvelle, « *il a pris un uppercut, il a le regard dans le vide* », témoigne un de ses professeurs.

« *Nous espérons encore que les éléments que nous avons apportés permettront un véritable réexamen de la situation* »,défendent ses soutiens. Les enseignants ont bien compris que l'objectif de ce rendez-vous était de libérer les portes d'entrée de leur établissement. En fin de journée, tout le monde s'est retrouvé pour décider de la suite de leur action. Ils ont décidé de continuer le blocage du lycée. Plusieurs d'entre eux vont contacter les députés du secteur de Saint-Aubin-du-Cormier. Une assemblée générale est prévue chaque jour jusqu'aux vacances scolaires afin de décider des actions à mener au jour le jour. Pendant les vacances, des actions sous forme de rotations sont également envisagées.

https://www.ici.fr/bretagne/ille-et-vilaine-35/saint-aubin-du-cormier/saint-aubin-du-cormier-le-lycee-agricole-bloque-en-soutien-a-un-eleve-ivoirien-menace-d-expulsion-1029205

https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-aubin-du-cormier-35140/les-profs-de-ce-lycee-agricole-dille-et-vilaine-poursuivent-le-blocage-en-signe-de-soutien-pour-leur-eleve-sans-papier-59ae1ffa-c1a6-11f1-aaeb-3143503dabe3
https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-aubin-du-cormier-35140/ils-exigent-des-papiers-pour-leur-eleve-menace-dexpulsion-des-profs-bloquent-un-lycee-agricole-en-ille-et-vilaine-733dee32-c0bb-11f1-aef6-9f33a81faeff

MANCHE

"On ne s'habitue jamais" : les sauveteurs en mer de Calais face aux drames des traversées de la Manche

Les tentatives de traversées de la Manche se multiplient, ces derniers jours. Dans un post publié mercredi 7 octobre 2026 sur leurs réseaux sociaux, la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) de Berck raconte une tentative de sauvetage survenue dans la nuit de dimanche à lundi, la mort de deux exilés et l'évacuation de 5 blessés, brûlés par l'essence répandue dans une embarcation qui transportait plus d'une centaine de personnes à son bord, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Les sauveteurs de la SNSM sont régulièrement confrontés au drame, mais comment vit-on ces évènements quand le seul but de cette association est de sauver des vies ? Deux bénévoles de la SNSM de Calais répondent à ICI Nord.

Le président de la station de Calais, un air las et fatigué, tente depuis quelques jours d'organiser, samedi 3 octobre 2026 l'inauguration d'un petit local qui servira à désengorger leurs bureaux pour stocker du matériel, le tout en prenant aussi des nouvelles de ses collègues d'autres stations. "*Ces gens qui se blessent, qui perdent la vie en mer en tentant de passer en Grande-Bretagne… On ne s'habitue jamais*", souffle-t-il en référence au sauvetage, dimanche soir, mené par la SNSM de Berck. "*J'ai eu le patron de Berck au téléphone ce matin. Il m'a raconté ces scènes d'horreur, ces blessés, ces morts bien entendu, mais aussi des gens gravement brûlés, d'un bébé qui a failli perdre la vie", "nous avons découvert que le mélange entre l'eau de mer et l'essence des bateaux était extrêmement corrosif. Le patron de Berck me disait qu'en essayant de sortir des gens de l'embarcation qui était en train de couler, il leur a arraché la peau. Il a pris quelqu'un par la main, il a eu la peau de la main de cette personne… Vous vous rendez compte? C'est absolument abominable."*

Des expériences traumatisantes comme celle-ci, qui nécessitent souvent un accompagnement psychologique pour les personnes secourues mais aussi pour les sauveteurs et sauveteuses, le patron de la SNSM de Calais, en a vécu d'autres. Le naufrage tragique de **novembre 2021**, il y a cinq ans, est encore frais dans sa mémoire. "*J'ai eu la malchance de tomber sur 27 personnes à l'eau, 27 morts*". *"Vous savez, quand vous êtes dans cet état-là, quand vous rentrez à la maison, c'est pas le top. On se sent fatigué et on se sent désolé de ne pas les avoir ramenés vivants."*

Au sein de la station de Calais, 35 bénévoles sont mobilisables à toute heure du jour et de la nuit, alors on s'accroche à d'autres souvenirs, des soirées durant lesquelles des vies ont été sauvées. Son téléphone à la main, il montre la photo d'un sauveteur en train de donner un biberon à un bébé enveloppé dans une couverture de survie : "*Il faisait nuit noire, un vent à décorner les bœufs, comme on dit à Calais. Tout le monde ce jour-là a été sauvé, y compris ce couple d'Afghans avec leur bébé", "et voyez, cette image d'un sauveteur*

français en train de nourrir un bébé afghan blotti contre lui, qui est passé à un cheveu de la mort… L'image est extraordinaire."

"*Nous on est exactement les pompiers de la mer*", "*il y a aussi des feux que nous devons éteindre, nous sommes des pompiers, mais un peu invisibles, au loin, au large." "Il faut bien penser que ces gens viennent de pays en guerre la plupart du temps, subissent la faim, la pauvreté, ils ont parcouru des milliers de kilomètres quand ils arrivent sur les côtes du Calaisis. Les côtes anglaises ne sont qu'à 15 kilomètres, on les voit*", "*tout le monde dans l'équipage se dit : 'Si j'étais à leur place, qu'est-ce que je ferais ?'" On ferait la même chose, on prendrait sous notre bras nos enfants, nos femmes et on tenterait aussi cette traversée, aussi dangereuse soit-elle."*

https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-nord/deux-migrants-morts-au-large-de-la-manche-on-ne-s-habitue-jamais-reagit-la-snsm-de-calais-5778690

120 migrants tentent une nouvelle traversée vers l'Angleterre

Une opération est en cours le dimanche 4 octobre à midi au large de Saint-Vaast-la-Hougue sur la côte est de la Manche : environ 120 migrants ont embarqué dans un large bateau pneumatique en direction du Royaume-Uni. L'embarcation a été signalée par un témoin dans la nuit de samedi à dimanche au sémaphore de Saint-Vaast-la-Hougue. Une opération de surveillance est coordonnée est engagé auprès de cette opération, à son bord, des marins-pompiers qui ont distribué des gilets de sauvetage.

L'objectif de cette opération est *"de porter secours aux migrants en cas de besoin"*. Une assistance est proposée, mais vu la fragilité et la surcharge de l'embarcation de fortune, *"le choix est fait de ne pas les contraindre afin de ne pas mettre leur vie en danger"*. Le remorqueur continue de surveiller l'embarcation pour éviter tout naufrage. Des moyens de la SNSM de Saint-Vaast-la-Hougue sont *"demandés en renfort à 6h13 ce dimanche"*, ainsi que du personnel de la SNSM de Barfleur.

https://www.ici.fr/normandie/manche-50/saint-vaast-la-hougue/manche-nouvelle-tentative-de-traversee-de-migrants-vers-l-angleterre-2227696

Pas-de-Calais : deux migrants meurent lors d'une tentative de traversée

Les drames s'enchaînent ces derniers jours dans la Manche. Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 octobre 2026, deux migrants, âgés d'une trentaine d'années pour l'un et d'une quarantaine d'années pour l'autre, ont péri lors d'une tentative de traversée. au large de Berck, dans le Pas-de-Calais. Ils ont été découverts par les secours en arrêt cardiorespiratoire dans une embarcation de fortune qui comptait environ 90 passagers. Une enquête a été ouverte par le parquet de Boulogne-sur-Mer pour déterminer les circonstances de ces deux nouveaux décès.

Deux femmes, originaires de Somalie, présentant des "*brûlures sur une grande partie du corps*" ont par ailleurs été hospitalisées en urgence relative. Les blessées ont souffert d'un contact prolongé avec de l'essence présente dans l'embarcation

Ce week-end, de nombreux départs ont été recensés le long du littoral en raison de conditions météorologiques favorables : 26 personnes ont été prises en charge pour hypothermie, dont 11 en hypothermie sévère. Selon les chiffres du ministère britannique de l'Intérieur, 418 migrants sont arrivés au Royaume-Uni vendredi, 164 samedi.

Au total depuis le début de l'année, 24 exilés ont péri en mer à la frontière franco-britannique.

Face au renforcement des contrôles dans le nord, les départs se font de plus en plus au sud. Dans la nuit de samedi 3 à dimanche 4 octobre 2026, environ 130 exilés ont embarqué sur un canot pneumatique depuis le Cotentin (en Normandie). Le bateau a été surveillé par les autorités françaises jusqu'à son arrivée dans les eaux britanniques. Cette zone normande se trouve à environ 150 km de l'Angleterre, contre 45km depuis Calais.

Procès du Naufrage de 31 migrants dans la Manche en 2021 : de six mois avec sursis à dix ans de prison pour 13 passeurs

Le tribunal correctionnel de Paris a rendu son jugement mercredi 30 septembre 2026 dans l'affaire du naufrage qui avait fait 31 morts en 2021 dans la Manche. Six hommes ont été reconnus coupables, d'homicides involontaires. Ils ont été condamnés à des peines allant de 6 à 10 ans d'emprisonnement. Sept autres hommes sont condamnés à des peines de six mois de prison avec sursis à quatre ans d'emprisonnement. Le dernier est relaxé. L'échelle des peines est conforme au réquisitoire prononcé le 22 septembre 2026.

La plupart des prévenus étaient absents de l'audience. Six mandats d'arrêt ont été prononcés à l'issue du procès, contre deux des principaux passeurs, un Irakien et un Afghan en fuite, jugés par défaut, et contre quatre autres prévenus ne s'étant pas présentés à l'audience. Le seul prévenu qui comparaissait en détention, un Irakien, a été condamné à 7 ans de prison, et un mandat de dépôt a été ordonné contre un autre Irakien, condamné lui à 8 ans de prison.

"La décision est un soulagement pour l'ensemble des parties civiles car elle vient confirmer la responsabilité pénale de passeurs", a réagi l'avocat de 112 parties civiles, se félicitant que le procès ait permis *"d'humaniser les familles de victimes"*.

L'affaire n'est pour autant pas finie, car un autre volet est toujours en phase d'enquête. Elle porte sur le rôle des militaires chargés des secours. 7 militaires français sont mis en examen pour "non-assistance à personnes en danger". Il leur est reproché de ne pas avoir réagi aux nombreux appels de détresse des réfugiés.

https://www.ici.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/naufrage-de-31-migrants-dans-la-manche-en-2021-13-passeurs-condamnes-de-six-mois-avec-sursis-a-dix-ans-de-prison-7521884

109 migrants sauvés, mais 3 sont morts lors d'une traversée de la Manche

Trois migrants sont morts lundi matin 28 septembre 2026 sur une embarcation au large de Sangatte dans le Pas-de-Calais lors d'une tentative de traversée de la Manche, information confirmée par la préfecture.

"Nous avons à déplorer trois victimes à bord d'un small boat qui est parti ce matin de Sangatte vers 5h du matin. Nous avons reçu un premier appel de détresse du côté de la préfecture maritime et une opération de secours a été diligentée. 105 personnes étaient à bord de ce small boat", a déclaré le préfet du Pas-de-Calais.

Les trois morts sont deux femmes, âgées d'une trentaine d'années et un enfant âgé d'environ dix ans. Ils ne sont pas morts noyés, mais ont probablement été piétinés lors d'un mouvement de panique à bord de l'embarcation. Leurs corps ont été découverts à l'intérieur du bateau. Une enquête pour homicide involontaire est ouverte par le parquet de

Boulogne-sur-Mer. Face à la récurrence de ces tragédies, le parquet de Boulogne-sur-Mer réaffirme sa volonté de démanteler les réseaux criminels. L'objectif est d'identifier et de traduire en justice tous les complices, qu'ils fournissent du matériel nautique ou acheminent les candidats au départ. *"On a évidemment très souvent des choses à raconter sur ce qui s'est passé*, confie Cécile Gressier, procureure de Boulogne-sur-Mer. *On a évidemment tout un travail d'investigation. Évidemment c'est comme ça qu'on identifie les personnes qui contribuent soit en emportant du matériel nautique, soit en conduisant les gens sur la plage, et chacun doit être traduit dans les tribunaux."*

Les migrants secourus ont été débarqués au port de Calais. Plusieurs ont été blessés. Certains sont descendus allongés sur une civière ou assis dans une chaise roulante, couverts d'une couverture de survie. Des bébés font partie des rescapés. Au total, 9 exilés ont été prises en charge par les secours, en urgence relative.

Le préfet du Pas-de-Calais a mis en cause la responsabilité des passeurs. *"Il y a des responsabilités derrière. Ce sont celles des passeurs. Nous faisons tout pour lutter contre ces passeurs qui sont de véritables criminels. S'il y a des morts, c'est parce qu'il y a des gens qui profitent de cette volonté de passer contre de l'argent. C'est pour ça que les services de police étaient aussi présents ce matin au débarquement pour regarder si dans le lot des 105 personnes, il n'y avait pas des passeurs. On a démantelé 13 filières depuis le début de l'année dans le département. C'est 174 personnes au total qui ont été interpellées. Là aussi, notre action ne faiblit pas".*

https://www.ici.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-nord/une-enquete-pour-homicide-involontaire-est-ouverte-apres-la-mort-de-trois-migrants-au-large-de-sangatte-9229395
https://www.ici.fr/hauts-de-france/pas-de-calais-62/wissant/un-naufrage-en-mer-d-exiles-au-large-de-wissant-fait-au-moins-trois-morts-2751193

Deux corps retrouvés sur des plages du Pas-de-Calais, 781 migrants sont arrivés au Royaume-Uni le 23 septembre 2026

Jeudi 24 septembre 2026, la préfecture et le parquet ont indiqué que deux hommes étaient morts sur des plages du Pas-de-Calais à la suite de tentatives de traversées clandestines de la Manche.

À Camiers, les services de secours sont intervenus "*après le signalement d'une embarcation transportant des migrants et se trouvant en difficulté*". Alors que 70 personnes attendaient sur la plage, une "*bousculade*" a eu lieu lorsqu'une embarcation s'est approchée du rivage. Une trentaine d'individus sont parvenus à monter à bord. Un "*homme majeur*" a ensuite été découvert par les gendarmes "*dans l'eau*", "en arrêt cardiorespiratoire. Un massage cardiaque lui a alors été prodigué, sans succès

À quelques kilomètres au nord, "*le corps sans vie d'une personne, âgée d'une trentaine d'années, d'apparence africaine, a été découvert sur la plage de Neufchâtel-Hardelot*" aux alentours de 15h15. Il s'agit d'un homme.

Selon les chiffres du ministère britannique de l'Intérieur, 781 migrants sont arrivés au Royaume-Uni mercredi 23 septembre 2026 , soit le nombre le plus élevé enregistré en une seule journée depuis le début de l'année. Au total, 18 565 migrants ont rejoint l'Angleterre par cette voie depuis janvier, un chiffre en baisse de plus de 40% par rapport à la même période en 2025.

L'imaginaire d'une invasion migratoire venue de France vers la Grande-Bretagne

La dernière semaine de septembre a été marquée par la présence de nombreux activistes d'extrême droite venus du Royaume-Uni, qui a donné lieu à plusieurs situations alarmantes. Si les groupes sont distincts, leur objectif est le même : alimenter à travers leurs réseaux sociaux l'imaginaire d'une invasion migratoire venue de France vers la Grande-Bretagne, et appeler à la mobilisation pour arrêter les traversées illégales, coûte que coûte.

En une semaine, nous avons alerté à cinq reprises les autorités, notamment sur la présence de groupes cagoulés en noir dans les campements en pleine nuit. Dans des vidéos publiées sur les réseaux, on les voit braquer leurs lampes torches sur les tentes et les personnes en criant "*you are not welcome*", "*go back to Africa*", tout en affirmant ne pas "*attiser la haine"*, et simplement "*documenter"*. Nous avons également signalé un potentiel kidnapping par d'autres activistes britanniques, d'un jeune exilé dont les amis restent à ce jour sans nouvelle.

Des situations qui s'ajoutent à la présence de personnes autoproclamées journalistes qui filment, enregistrent, prennent en photo, suivent et intimident des personnes exilées, puis partagent publiquement leurs images.

En milieu de semaine, c'est un autre influenceur d'ultra-droite bien connu qui a fait parler de lui en se filmant sur un bateau dans la Manche, hurlant sur les secouristes français et anglais qui faisaient leur travail. Il a finalement été interpellé à son retour à terre pour avoir lacéré une embarcation en pleine mer, juste après un sauvetage et alors qu'un secouriste était toujours à bord. Cet activiste au passé violent avait monté l'hiver dernier une opération nommée "*Overlord*" grâce à laquelle il comptait organiser une armée de patriotes anglais prête à venir sur les plages françaises stopper les bateaux de personnes exilées. Il est aujourd'hui l'instigateur de "*Patriot Platform*" dont le premier rassemblement s'est tenu à Douvres début septembre 2026. Plus de 500 manifestants, descendus de l'arrière de camions, cagoulés et habillés en noir, ont bloqué la zone portuaire pendant plusieurs heures.

Utopia une invasion migratoire venue de France vers la Grande-Bretagne

MEDITERRANEE

Humanity 1

101 migrants secourus par l'Ocean Viking dont plusieurs enfants

Dans la nuit du mardi 6 octobre au mercredi 7 octobre 2026, 101 migrants ont été secourus lors de deux opérations de sauvetage menées par l'Ocean Viking, le navire humanitaire de l'ONG SOS Méditerranée.

"*Le premier sauvetage s'est déroulé [...] dans la zone de recherche et de sauvetage libyenne, à la suite d'une alerte d'Alarm Phone*", précise l'ONG. Un appel de détresse a aussi été diffusé par l'Osprey 2, un avion de Frontex. Soixante personnes se trouvaient à bord de l'embarcation pneumatique : "*27 hommes, 21 femmes dont cinq enceintes et 12 enfants, dont quatre âgés de un à quatre ans*". Selon l'Ocean viking, ces migrants ont passé deux jours en mer, sans eau ni nourriture. "*Beaucoup présentent des brûlures causées par le carburant*". Le mélange de l'eau de mer avec l'essence provoque une réaction chimique et cause de grave brûlures. Les victimes sont généralement les

femmes et les enfants placés au centre des canots, au sol, près du carburant. Une femme enceinte a également été évacuée "*pour raisons médicales*" vers Lampedusa à bord d'un patrouilleur des garde-côtes italiens, accompagnée de son mari.

Le deuxième sauvetage a eu lieu tôt mercredi matin dans la zone de recherche et de sauvetage maltaise. "*Alarm Phone a alerté qu'une autre embarcation, partiellement dégonflée, était en détresse avec 41 personnes à bord : 18 hommes, sept femmes et 16 mineurs non accompagnés. Elles aussi disent avoir passé deux jours en mer sans eau ni nourriture*".

Le navire humanitaire doit désormais rejoindre le port de Naples pour débarquer les rescapés. "*Un long trajet qui aggrave inutilement la condition fragile des personnes secourues, en particulier celle des femmes enceintes*".

https://www.infomigrants.net/fr/post/74103/mediterranee--une-centaine-de-migrants-secourus-par-locean-viking-dont-plusieurs-enfants

UNION EUROPÉENNE

LES ACCORDS ENTRE L'UE ET L'AFRIQUE PERMETTENT D'ARRETER DEUX PIROGUES SUR TROIS EN ROUTE VERS LES CANARIES

L'Espagne se félicite des conséquences des accords signés ces dernières années avec les pays de départ en Afrique sur la route des Canaries. Les partenariats noués avec le Maroc, la Mauritanie ou encore le Sénégal ont permis d'arrêter la progression en mer de deux pirogues sur trois se dirigeant vers l'archipel espagnol.

Alors qu'en 2023 et 2024, les Canaries ont enregistré des arrivées records avec respectivement 40 000 et 47 000 migrants débarqués sur ces îles, l'année 2025 a connu une nette chute avec 17 500 personnes arrivées. Et cette baisse se poursuit en 2026 : les autorités comptabilisent un peu plus de 7 000 arrivées du 1er janvier au 30 septembre, contre près de 13 000 à la même période de l'an dernier.

Depuis plus de 20 ans, la Mauritanie, qui est devenue ces dernières années le premier pays de départ des pirogues vers l'archipel, reçoit des sommes conséquentes de l'Espagne et de l'Union européenne (UE) pour la gestion des migrants. Pour la période 2022-2027, l'allocation de l'UE s'élevait à 12,5 millions d'euros. Mais face à la hausse des arrivées dans l'archipel en 2023, l'UE a débloqué 200 millions d'euros pour la Mauritanie en mars 2024 afin d'intercepter davantage de migrants dans l'Atlantique. L'été suivant, le Premier ministre espagnol a effectué une visite à Nouakchott afin de signer un accord migratoire avec la Mauritanie - et la Gambie.

Entre janvier et avril 2025, la Mauritanie a intercepté plus de 320 000 migrants, avaient indiqué des sources gouvernementales en mai. Et lors d'une rencontre tenue à Madrid le 17 octobre 2026, l'Espagne et la Mauritanie ont annoncé avoir déjoué 3 500 tentatives de migration irrégulière en 2025 sur le sol mauritanien. En 2026 encore, les interceptions au large des côtes mauritaniennes se sont multipliées. Les autorités ne cessent de communiquer sur des pirogues arrêtées ou secourues dans l'Atlantique ces derniers mois - sans donner de chiffre global sur l'ensemble de l'année.

En seulement une semaine fin août 2026, 1 046 migrants partis de Gambie ont été secourus au large de Mauritanie et du Sénégal, avait indiqué Médecins sans frontières (MSF) début septembre 2026.

Dakar, aussi, a reçu des sommes considérables pour intercepter les migrants en mer. Second pays de départ vers les Canaries, le Sénégal a obtenu, en octobre 2024, une aide de 30 millions d'euros de la part de l'UE pour lutter contre l'immigration clandestine. Cet accord, comme celui avec la Mauritanie, a commencé à porter ses fruits en 2025 : au premier trimestre, les forces sénégalaises ont interpellé plus de 1 900 personnes qui tentaient de prendre la mer, "*dont une majorité d'étrangers - 1 000 personnes - utilisant le Sénégal comme point de départ*" avait indiqué en septembre 2026 le secrétaire permanent du Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière.

Le Maroc, quant à lui, a reçu en décembre 2024 2,5 millions d'euros afin de renforcer ses capacités en matière de surveillance des frontières, de mieux contrôler les points d'entrée, de lutter contre les réseaux de trafic d'êtres humains et de protéger le sud de l'Europe des flux migratoires venus de ce pays du Maghreb. En parallèle, depuis 2013, l'UE a déboursé plus de 360 millions d'euros - dont 234 millions proviennent du Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union pour l'Afrique, indique une note de l'UE datée de février 2022 - pour aider le Maroc dans sa lutte contre l'immigration irrégulière.

Les accords noués entre Madrid et ses partenaires africains ont contribué à empêcher le départ vers les Canaries d'au moins 17 000 personnes en 2026, selon les autorités espagnoles.

Hormis les interceptions en mer, les partenariats entre l'Espagne et le Maroc, la Mauritanie et le Sénégal consistent en une meilleure collaboration sur le terrain. La Garde civile échange en permanence avec les services des pays concernés afin de mieux coopérer sur les enquêtes et les poursuites des réseaux de trafiquants. Ainsi, de nombreuses arrestations de passeurs sont effectuées dans les pays de départ les jours suivants l'arrivée d'une pirogue aux Canaries, signale le chef des opérations de ce centre de coordination.

Le chef du gouvernement canarien estime que cette collaboration est "*un exemple international*" en matière de gestion des migrations. Grâce à la "*collaboration très intensive des autorités des pays d'origine et de transit*" des migrants, 50% des "*pateras"* ou "*cayucos*" [termes désignant des pirogues] ont été arrêtés avant de prendre la mer, en 2024 et 2025, selon le responsable des Canaries. Et cette année, ce taux a augmenté pour frôler les 70%.

Mais face au renforcement des contrôles, les réseaux se sont adaptés et de plus en plus de départs se font désormais depuis la Gambie, située à près de 2 000 km de l'archipel espagnol. Un itinéraire qui rallonge considérablement la durée de la traversée dans l'Atlantique.

"La distance est importante – il faut entre 4 et 7 jours de navigation si tout se passe bien -, ce qui accroît les risques de se perdre en mer, de chavirer ou de souffrir de la faim, de la soif ou de malaise". Conséquences : les drames se multiplient dans cette zone maritime. Début septembre, plus dee80 personnes dont un bébé ont trouvé la mort à bord d'une embarcation de fortune partie de Gambie. Leur pirogue chargée de 127 migrants a dérivé et les exilés ont dû passer 27 jours en mer, avant d'être secourus – les forces espagnoles ont pris en charge seulement 44 survivants de ce canot.

ADOPTION DU REGLEMENT RETOUR : LA FRANCE DOIT RESISTER AU SABOTAGE DES DROITS HUMAINS

Jeudi 1er octobre 2026, le règlement « Retour » a été définitivement adopté par le Conseil de l'Union européenne, après le Parlement européen en juin dernier. Poursuivant l'objectif d'accélérer les expulsions depuis l'Union européenne, ce texte bafoue les fondamentaux de l'Etat de droit et risque de conduire à de graves atteintes aux droits des personnes étrangères. Si son application s'impose désormais aux États membres, la France conserve des marges de manœuvre conséquentes pour en limiter les effets les plus graves.

Le règlement entérine l'aggravation du recours à la force et à la coercition contre les personnes étrangères, avec un nouveau système qui a peu à envier à l'ICE américain. En étendant le recours à la rétention, pourtant censée rester une mesure de dernier ressort, le règlement banalise l'enfermement, y compris des enfants, dans des conditions indignes. L'obsession des éloignements fragilise le principe de non-refoulement, et légitime toujours davantage les pratiques de traque et de sanction. Une personne hospitalisée, un travailleur, un enfant scolarisé pourrait demain être exposée à une opération de contrôle et à une interpellation sur son lieu de soin, de travail ou dans son école et être envoyé dans un « centre de retour » dans un pays avec lequel il ou elle n'aurait aucun lien.

Un modèle à la fois coûteux, inefficace, humainement destructeur et qui risque d'enfermer les personnes étrangères dans une spirale de contrôle, de précarité et d'exclusion. « Lorsqu'un Etat bafoue les droits d'une catégorie de personnes, c'est toute la population qui est en danger. La formule « traque - enfermement - expulsion des personnes étrangères » que propose ce texte nous pousse dans les retranchements de l'Etat de droit et oblige la France à prendre ses responsabilités pour préserver les droits fondamentaux. » selon le directeur général de France terre d'asile

Cette logique est déjà à l'œuvre en Europe. Une déclaration de 46 pays a remis en cause des principes fondamentaux de la Convention européenne des droits de l'Homme pour faciliter les expulsions. Des personnes afghanes sont déjà renvoyées vers des régimes dont l'Union européenne condamne pourtant les exactions.

À l'approche de l'élection présidentielle, France terre d'asile craint que ce texte soit à nouveau utilisé pour réprimer et stigmatiser les personnes étrangères.

Ainsi, dans la continuité de son engagement à ne pas recourir aux centres de retour, la France doit aujourd'hui :

→ N'appliquer aucune mesure de ce règlement susceptible de porter atteinte aux droits fondamentaux;

→ Réformer en profondeur sa politique d'éloignement et de rétention administrative afin de sortir d'une logique punitive contre-productive et de privilégier des solutions dignes, sûres et durables;

→ Refuser la généralisation des dispositifs de surveillance, de contrôle et de sanction contraires à l'Etat de droit, notamment dans l'espace public et au sein des structures d'hébergement.

France terre d'asile adressera prochainement à l'État français un document de recommandations visant à garantir une mise en œuvre du règlement conforme aux droits fondamentaux, dès sa publication au Journal officiel de l'Union européenne.

https://www.france-terre-asile.org/communiques-presse/communiques-de-presse/communique-adoption-du-reglement-retour-la-france-doit-resister-au-sabotage-des-droits-humains

L'UE envisage un tour de vis sécuritaire à ses frontières extérieures

Lors de la réunion organisée jeudi 1er octobre à Luxembourg, les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne, plusieurs pays ont fait part de leur volonté de renforcer la surveillance des frontières extérieures de l'UE et évoqué des pistes qui représenteraient un sérieux tour de vis sécuritaire.

Les Européens affirment que la Russie a accéléré l'afflux de migrants vers Ceuta en utilisant les réseaux sociaux. Les Vingt-Sept souhaitent confier leur surveillance à Frontex, l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. « *Il est certain que l'Europe commence à envisager des alertes qui devraient être déclenchées en temps utile* », a expliqué le ministre croate de l'Intérieur, selon qui cela pourrait notamment passer par le suivi de « *l'incitation à de telles activités sur les réseaux sociaux* ».

Bien que le refoulement soit contraire au droit humanitaire international, le ministre néerlandais de l'Intérieur en préconise quasiment la possibilité en cas de crise. Face à un groupe important poussé à franchir une frontière, il estime qu'il faut pouvoir « *le renvoyer immédiatement* » car une telle situation n'a « *pas sa place dans notre système d'asile* ». « *Un groupe aussi important de personnes qui franchit tout bonnement une frontière, voire qui la prend d'assaut, constitue tout simplement une violation de frontière* », a-t-il affirmé. Il faut alors « *immédiatement rétablir l'ordre et renvoyer ce groupe sur-le-champ* ».

https://www.rfi.fr/fr/europe/20261002-apr%C3%A8s-la-crise-migratoire-de-ceuta-l-ue-envisage-un-tour-de-vis-s%C3%A9curitaire-%C3%A0-ses-fronti%C3%A8res-ext%C3%A9rieures

ALLEMAGNE

L'Allemagne veut une unité d'intervention rapide au sein de Frontex

Le ministre allemand de l'Intérieur, plaide pour élargir les pouvoirs de Frontex, l'agence européenne en charge des frontières extérieures de l'espace Schengen. Il estime que Frontex doit pouvoir faire face à des épisodes d'afflux massifs de migrants, comme dans l'enclave espagnole de Ceuta fin juillet, et souhaite ainsi la création d'une unité d'intervention rapide au sein de l'agence pour ce type d'événements. Cette unité devra être capable de se déployer dans les 24 heures pour gérer des situations extrêmes et venir en aide aux États.

Réuni avec 16 autres ministres européens de l'Intérieur à Munich le 26 septembre 2026, il a aussi plaidé pour un mécanisme qui permettrait d'accélérer les expulsions dans des cas comme celui de Ceuta, où la vague d'arrivées n'a, selon lui, pas été le résultat "*d'une urgence humanitaire*". Il a salué la récente proposition de la présidente de la Commission européenne visant à mettre en place un cadre de réponse aux crises. "*Nous sommes convaincus que nous pouvons déployer Frontex plus efficacement dans les procédures de retour*".

Présent à Munich, le commissaire européen aux Affaires intérieures et à la Migration, a confirmé les projets visant à élargir les compétences de Frontex "*afin que*

l'agence puisse agir plus rapidement et avec plus de souplesse, avant que les événements ne se transforment réellement en crises". Selon le commissaire, l'évolution du mandat de Frontex demandera du personnel supplémentaire et un rôle élargi en matière de retours.

Le ministre allemand a également annoncé la poursuite des discussions sur les "hubs retour". L'enjeu est d'envoyer des migrants déboutés de l'asile dans des centres situés en dehors de l'Union européenne (UE). Au début du mois, cinq États membres de l'UE, à savoir l'Allemagne, le Danemark, la Grèce, l'Autriche, et les Pays-Bas se sont ainsi mis d'accord sur un modèle commun pour la création de ces hubs, avec en ligne de mire la signature d'un premier accord avec un pays tiers vers la fin de cette année, au grand dam des organisations de défense des droits de l'homme. La débâcle de l'accord avorté entre le Royaume-Uni et le Rwanda, tout comme l'échec de l'externalisation par l'Italie de certaines demandes d'asile en Albanie, soulèvent de sérieuses questions juridiques, financières et relatives aux droits de l'homme.

Dans le même temps, le nombre de personnes demandant l'asile en Allemagne continue de baisser. Un porte-parole du ministère de l'Intérieur a confirmé que les nouvelles demandes d'asile ont chuté de 65% en septembre par rapport à la même période l'année dernière. Septembre marquerait même le plus bas niveau de demandes de protection sur un mois en Allemagne depuis 2012. 3 345 demandes d'asile ont été déposées jusqu'au 25 septembre 2026, contre 9 126 en septembre 2025 et 18 113 en septembre 2024. Le ministre attribue cette chute à la politique migratoire du gouvernement et a salué un "*tournant migratoire*" (Migrationswende).

Le HCR appelle Berlin à ne pas retirer la protection internationale accordée aux Syriens en Allemagne

La représentante du HCR en Allemagne, reconnait que "*même si la situation en Syrie a évolué depuis le changement de gouvernement, les progrès en matière de sécurité et de droits de l'homme ne sont pas encore suffisamment profonds, stables ou durables pour justifier une telle mesure*". "*Les conditions requises pour une révocation (du statut de protection) ne sont pas remplies*". Malgré la transition entamée fin 2024, neuf Syriens sur dix continuent de vivre dans la pauvreté et des millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur du pays. "*Les écoles, les établissements de santé et d'autres infrastructures essentielles ont été détruits à travers le pays*". Les épisodes de violences à caractère confessionnelles ou communautaires dans certaines régions de Syrie restent également une source de préoccupation.

132 000 Syriens ont ainsi fui les violences vers le Liban voisin depuis la chute de l'ancien régime. Parmi eux figurent des alaouites, des chiites, des druzes, des chrétiens et d'autres minorités, selon la représentante de l'agence au Liban. "*Beaucoup n'ont toujours pas confiance dans la possibilité de rentrer de manière définitive et durable*".

En Allemagne, la représentante du HCR appelle aussi le gouvernement à prendre en compte les efforts d'intégration de la communauté syrienne. "*De nombreux Syriens sont désormais solidement établis en Allemagne, tant sur le plan social que professionnel, et apportent une contribution importante à la société. Il est dans l'intérêt de tous de leur offrir des perspectives claires*". Le HCR souhaite également que les statuts de protection deviennent des titres de séjour de longue durée, permettant aux Syriens de rester légalement en Allemagne.

La prise de position du HCR fait suite aux projets du ministre allemand de

l'Intérieur, qui veut révoquer le statut de protection accordé à de nombreux Syriens. Il a en effet assuré que l'Allemagne allait bientôt commencer à ordonner à certains Syriens de quitter le pays, en particulier les "*jeunes hommes*" arrivés seuls et sans famille. Ce groupe de personnes "*devrait être en mesure de subvenir à ses besoins en Syrie*", estime le ministre de l'Intérieur, justifiant ainsi la possibilité de leur retirer leur protection.

Berlin "*s'efforce d'augmenter considérablement non seulement les retours forcés, mais aussi les retours assistés*". D'autres leaders du camp conservateur vont encore plus loin. Le porte-parole chargé de la politique intérieure du groupe parlementaire CDU/CSU au Parlement a plaidé pour que soient expulsés en priorité les jeunes hommes syriens qui ne travaillent pas actuellement mais perçoivent des allocations de l'État.

Alexander Throm a également appelé à la mise en place d'"*un meilleur programme visant à encourager le retour volontaire des réfugiés syriens*", assurant que chaque départ volontaire "*coûte considérablement moins cher au gouvernement allemand qu'une expulsion forcée*". Il souhaite que les personnes qualifiées, "*comme les médecins ou le personnel infirmier qui travaillent devraient avoir la possibilité de passer à un titre de séjour lié à l'emploi*".

Une porte-parole du ministère de l'Intérieur a déclaré "*qu'un statut de protection ne peut rester en vigueur que s'il existe un besoin de protection*". La situation en Syrie continuant de se stabiliser, ce besoin — et les titres de séjour qui en découlent — ferait l'objet d'un "*réexamen à moyen terme afin de déterminer si les motifs de protection existent toujours*". Il ajoute que l'Office fédéral pour les migrations et les réfugiés (BAMF) a commencé à réexaminer les dossiers d'asile et à "*étendre progressivement son travail de révocation*" des statuts de protection pour y inclure les Syriens.

Le chancelier avait reçu au début de l'année 2026 le président syrien à Berlin. Lors de leur rencontre, le chancelier allemand avait dit s'attendre à ce qu'environ 80 % des réfugiés de guerre syriens rentrent dans leur pays d'ici trois ans.

Cette politique restrictive sur l'immigration n'a pour l'heure toutefois pas permis au camp conservateur de gagner des voix parmi l'électorat du parti anti-immigration AfD. Au contraire, la CDU, a subi des défaites électorales sans précédent lors de scrutins régionaux ces dernières semaines.

CROATIE

Des passeurs appâtent des jeunes Néerlandais pour transporter des migrants

Depuis le début 2026, 46 ressortissants des Pays-Bas ont été interpellés en Croatie pour trafic d'êtres humains présumé. Ces personnes ont été arrêtées alors qu'elles transportaient des migrants en situation irrégulière de la Croatie vers la Slovénie voisine ou depuis la Bosnie. Il s'agit souvent de jeunes hommes, appâtés sur les réseaux sociaux - notamment Snapchat et Telegram - par la promesse d'argent facile. Un néerlandais, emprisonné en Croatie, affirme qu'on lui a proposé 7 000 euros pour transporter des migrants. Avec cette somme, il espérait éponger ses dettes.

Des journalistes se sont fait passer pour des chauffeurs intéressés par le voyage, mettent en lumière une pratique bien organisée par les réseaux de passeurs. "*Les trafiquants ont tout fait pour nous convaincre que les gains étaient élevés et les risques minimes*". Les passeurs, contactés par téléphone, assurent ainsi que "*les trajets sont en réalité très faciles,*

simples et sûrs" et qu'ils "*durent entre une heure et demie et trois heures maximum*". "*Il n'y a pas de points de contrôle ni de frontière à franchir*", font croire les trafiquants. En cas d'arrestation, ils conseillent d'affirmer aux policiers qu'ils prennent des auto-stoppeurs.

Dans les faits, le trajet s'avère plus dangereux que prévu. Le journaliste qui devait prendre en charge seulement "*quelques personnes*", a dû faire monter dans sa voiture au moins neuf migrants à la frontière entre la Bosnie et la Croatie. "*Ces gens pleuraient tellement ils étaient serrés les uns contre les autres*", explique son amie.

L'avocate Zenzi Ophof du collectif juridique Dutch & Detained estime que ces jeunes sont vulnérables et souvent trompés par les trafiquants. Lorsqu'ils arrivent en Croatie, ils subissent des pressions pour transporter plus de migrants. "*Certains indiquent avoir été menacés s'ils n'effectuaient pas davantage de trajets*", rapporte-t-elle. "*Les gens pensent pouvoir gagner de l'argent facilement, mais ils sous-estiment les risques et les conséquences*", assure la procureure néerlandaise. "*Des personnes sont mortes d'asphyxie lors de ces trajets. Ce type de crime est donc très grave. Certains s'enrichissent sur le dos des migrants et parfois aussi sur celui des conducteurs*".

Le recrutement de chauffeurs en ligne est une méthode de plus en plus courante utilisée par les réseaux de trafic d'êtres humains, déplore l'agence des polices européennes Europol. Démanteler ces réseaux s'avère donc difficile : "*Les chauffeurs ont souvent peu d'informations sur le fonctionnement global du réseau, ce qui complique leur identification par rapport aux organisateurs.*

Ces cinq dernières années, plus de 120 ressortissants néerlandais ont été arrêtés en Croatie pour avoir transporté des migrants dans des véhicules. Face à l'ampleur du phénomène, les juges croates ont musclé les peines. Alors qu'auparavant, ces passeurs étaient condamnés à des peines de 15 000 à 20 000 euros, désormais les tribunaux prononcent des peines de prison ferme de plusieurs années.

La Croatie est un important pays de transit pour les migrants en situation irrégulière qui tentent de rejoindre l'Europe de l'Ouest en passant par les Balkans. Ils sont principalement originaires d'Afghanistan, du Pakistan, de Syrie ou d'Irak. Plus de 12 500 personnes ont emprunté la "route des Balkans" en 2025, selon l'agence européenne de gardes-frontières Frontex, un chiffre en recul de 42% par rapport à 2024.

ESPAGNE

Baléares

Des dizaines de migrants arrivent aux Baléares, la route algérienne devient plus empruntée que celle des Canaries

Entre mardi matin et mercredi 23 septembre 2026, 161 migrants ont été interceptés par les autorités espagnoles à bord de plus de 10 embarcations. La plupart des interventions ont eu lieu de nuit et ont concerné des migrants d'Afrique du Nord comme d'Afrique subsaharienne.

Les multiples arrivées font que la route des Baléares est devenue cette année, plus importante en termes de nombre d'arrivées que celle des Canaries. Une première. Ce changement de situation est surtout dû à la chute colossale des arrivées aux Canaries. Selon les chiffres officiels espagnols, les arrivées aux îles Canaries ont baissé de 55,1% par rapport à 2025, passant de 12 453 à 5 592 personnes. Et aux îles Baléares, en revanche, la

tendance est à la légère hausse : les arrivées ont augmenté de 2,6%, passant de 5 483 à 5 627 personnes.

Mais l'écart est plus conséquent car les chiffres du ministère de l'Intérieur espagnol ne prennent pas encore en compte les récentes arrivées. Ainsi, selon les données compilées par l'agence EFE, plus de 6 000 migrants sont arrivés dans l'archipel depuis le début de l'année, soit presque 500 de plus que les chiffres du ministère.

En début de semaine, le président du gouvernement local, a adressé une lettre au chef de l'exécutif. "*La situation est intenable et Majorque ne peut continuer à faire face seule aux conséquences de son statut de frontière extérieure de l'Espagne et de l'Union européenne*". Il réclamait, auprès de Madrid, des mesures urgentes et concrètes dans le cadre de la prochaine réunion de haut niveau entre l'Espagne et l'Algérie, prévue en octobre prochain. La sonnette d'alarme a également été tirée concernant la situation dans les centres d'accueil pour mineurs non accompagnés, "*saturés à hauteur de 1 000%*". Selon le responsable des affaires sociales de l'île, un peu plus de 500 migrants mineurs non accompagnés sont pris en charge par les services sociaux des Baléares.

"*La route algérienne vers les Baléares est celle qui connaît la croissance la plus rapide en Europe, et malheureusement aussi la plus meurtrière*", a-t-il conclu, réitérant ainsi sa demande de solliciter auprès de la Commission européenne le déploiement de l'Agence européenne Frontex au large des Baléares.

Selon l'ONG espagnole Caminando Fronteras, durant les cinq premiers mois de l'année, le nombre de morts sur cette route algérienne a effectivement augmenté. Au moins 507 exilés sont décédés sur cet itinéraire migratoire entre janvier et mai 2026, soit 54,6% de plus que durant la même période de l'année précédente.

La route des côtes algériennes aux Baléares est devenue en 2025 "*la principale route de transit vers l'Espagne*", affirme l'association Caminando Fronteras. Le nombre d'arrivées cette année aux Baléares frôle même celui enregistré aux Canaries, route historique vers l'Espagne qui connaît cependant une importante baisse de fréquentation depuis l'année dernière. Depuis janvier, 6 408 personnes ont débarqué aux Baléares - un chiffre stable par rapport à l'an dernier à la même période avec 5 844 arrivées, alors que les Canaries recensent 7 133 arrivées depuis le début de l'année (en baisse de 44%), selon les chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur.

Ceuta

Démantèlement du camp de migrants de Trampolin, 600 Marocains rentrent "volontairement" dans leur pays

Une opération d'évacuation de migrants du campement illégal de la plage de Trampolin, à Ceuta, a été lancée dimanche 4 octobre et continuait lundi 5 octobre, à un peu plus d'une semaine de la visite des souverains espagnols dans cette enclave en Afrique du Nord. Les autorités estiment que 3 000 migrants y étaient installés. Elles dormaient dans des abris de fortune faits de morceaux de bois et de bâches et recevaient quotidiennement de la nourriture de la Croix-Rouge.

Selon El Pais, "*à 8 h* [dimanche 4 octobre] *une cinquantaine de fourgonnettes, trois véhicules anti-émeutes et une douzaine de véhicules militaires ont bloqué l'accès. Les forces de l'ordre ont ensuite divisé le campement en secteurs pour évacuer les personnes de leurs tentes*". "*L'opération a duré environ 12 heures, durant lesquelles les forces de l'ordre ont évacué des groupes de personnes. Plusieurs migrants ont tenté de s'échapper à*

la nage".

Deux options s'offraient aux exilés. Ils pouvaient choisir entre fournir leurs informations personnelles et s'enregistrer au Centre de rétention temporaire pour étrangers (CATE) situé sur place, afin d'être ensuite hébergés dans des structures gouvernementales selon leur profil administratif; ou retourner au Maroc sans être enregistrés. Près de 600 personnes avaient opté pour la seconde solution en milieu d'après-midi, dimanche.

Se faire connaître est la première étape d'une procédure d'expulsion qui aboutira "*presque certainement à une déportation*", car le Maroc est considéré comme un pays "sûr" par l'Union européenne et l'asile n'est accordé que dans des cas spécifiques.

Lundi, la police locale a continué à boucler l'accès à la plage "*empêchant la circulation automobile dans le secteur*." Avec des bus déployés sur le site, "*la procédure d'hier* [dimanche] *se poursuit, et le démantèlement de ceux qui vivaient encore ici* [se poursuit] *dans la zone de Trampolín jusqu'à Loma Colmenar*". *Beaucoup de migrants ont fui vers les montagnes après avoir vu le déploiement. Ils veulent éviter d'être identifiés et conduits vers les centres*". Parallèlement, les mineurs présents sur la plage ont été conduits au commissariat pour être enregistrés et placés dans des centres d'accueil. En vertu de leur statut d'enfant, les migrants de moins de 18 ans sont inexpulsables.

D'autres opérations sont prévues dans les prochains jours jusqu'au démantèlement complet du lieu de vie informel de Trampolín. Ce bidonville était le dernier camp de plage subsistant dans la ville autonome après le démantèlements complet du campement voisin de Benitez.

L'évacuation du campement de Trampolín intervient avant la visite à Ceuta, prévue le 13 octobre, du roi Felipe VI et de la reine Letizia. Ce voyage, le premier du roi à Ceuta depuis son accession au trône en 2014, présente des enjeux diplomatiques délicats, le Maroc revendiquant sa souveraineté sur Ceuta et sur Melilla, l'autre enclave espagnole en Afrique du Nord que le couple royal visitera également.

Amnesty international dénonce les mauvais traitements infligés par les militaires espagnols aux migrants

Dans un rapport publié le 30 septembre 2026, Amnesty international a dénoncé "*les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants infligés par des membres des forces armées espagnoles*" aux migrants qui se trouvent encore dans l'enclave espagnole de Ceuta à la suite de l'afflux massif de fin juillet 2026.

Pour établir ces faits, l'ONG a réalisé une mission d'information sur place du 10 au 15 septembre 2026 et affirme avoir recueilli 65 témoignages d'exilés - migrants et demandeurs d'asile - originaires du Maroc, d'Algérie, de Somalie et du Yémen. Parmi les personnes interrogées se trouvaient 31 mineurs âgés de 13 à 17 ans et 26 femmes, dont deux étaient enceintes. Sur ces 65 récits, 22 témoignages directs ont fait état de passages à tabac, harcèlement, humiliations, vols d'argent, ou confiscation et destruction de téléphones portables. Les personnes ont affirmé que les faits avaient été commis par des soldats espagnols patrouillant dans la ville.

Par ailleurs, des cas de violences sexistes et sexuelles - notamment des insultes, humiliations et du harcèlement sexuel - commises sur des femmes marocaines ont également été relevées par l'ONG. "*Les agressions commises par des militaires à l'encontre de migrants et de demandeurs d'asile à Ceuta pourraient être qualifiées de torture, selon*

les normes internationales", a déclaré un chercheur à Amnesty International et coauteur du rapport sur la situation à Ceuta.

Parmi les personnes rencontrées par Amnesty international se trouvaient des demandeurs d'asile entrés dans l'enclave avant l'afflux du 30 juillet mais qui n'avaient jamais été enregistrés comme tels, ni eu d'évaluation de leur vulnérabilité. Pourtant, les États membres de l'Union européenne (UE) ont l'obligation de réaliser un filtrage des personnes arrivant à leurs frontières afin d'identifier les demandeurs d'asile et de les envoyer vers la procédure adéquate. Pourtant, à Ceuta, Amnesty international a rencontré des demandeurs d'asile originaires de pays en guerre tels que la Somalie et le Yémen, "*dont les demandes d'asile n'avaient pas été ouvertes, qui n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation de leur vulnérabilité ni d'informations sur les procédures, et qui* [avaient] *même été victimes d'expulsions illégales*".

À la mi-septembre, le gouvernement espagnol a ouvert une enquête interne pour faire la lumière sur des accusations de violences sur des migrants marocains perpétrées par des militaires dans l'enclave espagnole de Ceuta. De leur côté, des associations de défense des droits humains ont répertorié une centaine de victimes. Le parti de gauche Podemos avait dénoncé des actes "*d'une gravité extrême*" et réclamé "*la suspension de tous les militaires exerçant de la violence envers les migrants à Ceuta*" jusqu'à ce que les choses soient "*clarifiées*".

Après l'afflux des 30 et 31 juillet, des milliers d'exilés vivent toujours dans les rues de Ceuta et sur les plages, où d'immenses campements ont été érigés. Depuis le début de la crise dans l'enclave, 6 000 places d'accueil ont été créées. Madrid a jugé "*essentiel*" la création de ces structures pour identifier les migrants et que "*tous ceux qui n'ont pas droit à une protection internationale soient renvoyés au Maroc*".

Deux mois après la crise, de nombreux migrants sont confrontés aux violences policières

Dans la zone industrielle de Tarajal, plusieurs centaines de Marocains ont monté un campement de fortune. Il y a beaucoup de jeunes hommes, mais aussi des mineurs et des familles. « *Ici, nous vivons la souffrance. Ils doivent nous trouver une solution, un hébergement. On ne peut pas rester dans cette situation* », lance un homme. Les esprits sont chauffés à blanc, après deux mois sans hygiène et à cause du manque de nourriture. « *Quand on veut aller prendre une douche, les militaires nous en empêchent, ils nous arrêtent, nous frappent avec leur matraque. Ils veulent qu'on reste dans cet état d'errance, qu'on reste sale* », accuse un autre.

Il y a eu une bagarre. Trois voitures de police et deux jeeps ont été envoyées sur place. « *Si vous n'étiez pas là, ils se comporteraient autrement* », confie une mère de famille apeurée. Ici, tout le monde dénonce le harcèlement des forces de sécurité espagnoles. La situation dégénère rapidement. Un militaire sort sa matraque, frappe un jeune homme et casse son téléphone.

Le comportement des soldats, envoyés par le gouvernement central à Ceuta, est pointé du doigt. A 15 ans, il raconte avoir été passé à tabac. « *Je dormais quand j'ai vu soudain les militaires arriver. Ils m'ont donné des coups de matraque. Je suis resté en sang jusqu'à l'arrivée de l'ambulance qui m'a emmené à l'hôpital* ». Le gouvernement espagnol a ouvert une enquête, après la révélation de plus d'une centaine de cas de violences similaires.

Une infirmière originaire de Madrid, fait partie des volontaires venus soigner les migrants. « *C'est une situation inacceptable. Normalement, cela devrait être fait par les institutions, par le ministère de la Santé. On a vu beaucoup de violations de droits humains. La police frappe. Il y a aussi des militaires* ». Elle est en train de désinfecter une plaie sur le pied d'un adolescent. « *Un mineur qui courrait pour échapper aux militaires qui voulaient le frapper* », explique-t-elle.

À quelques mètres de la frontière, un homme attend de rentrer au Maroc. « *J'ai vécu l'humiliation, j'ai hâte d'être chez moi. Il y a un racisme inimaginable ici. À l'hôpital, les migrants sont mis à part, sous la surveillance des militaires, et menés à la matraque. Ils ne passent pas avec les gens qui ont des papiers* », confie-t-il. Les départs se sont accélérés. Jusqu'à 200 migrants quittent Ceuta chaque jour, selon les autorités espagnoles.

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/reportage-afrique/20260930-ceuta-deux-mois-apr%C3%A8s-la-crise-de-nombreux-migrants-sont-confront%C3%A9s-aux-violences-polici%C3%A8res

GRECE

Dans le nord de la Grèce, les conditions de vie difficiles du camp de Sintiki

Depuis le début de l'année 2026, les émeutes se multiplient dans le centre de Sintiki, dans le nord de la Grèce. La dernière en date, début septembre, était la quatrième de cet été. Les migrants enfermés dans ce camp - présenté par la Grèce comme un "*projet pilote*" pour l'Europe - s'en sont pris aux forces de l'ordre.

Le 22 août 2026, "*un groupe d'individus a jeté des pierres sur les forces de police, causant des dégâts dans l'établissement. Ils ont également coupé la clôture en grillage et 41 personnes se sont échappées*", dont 17 ont pu être ensuite arrêtées. "*D'importants dégâts ont été constatés*", des incidents à "*l'intensité inédite*" a nécessité l'envoi en renfort d'un peloton de police anti-émeute depuis Thessalonique. "*Trois des quatre secteurs de l'établissement ont été détruits*" par les heurts. Ainsi aujourd'hui, les centaines de migrants détenus à Sintiki vivent dans un quart du camp.

Le 26 août, après de nouveaux incidents, des migrants enfermés dans ce centre situé à la frontière avec la Bulgarie, ont dénoncé à travers une lettre ouverte leurs conditions de vie. Selon eux, "*certains envisagent le suicide*".

"*Nous sommes emprisonnés depuis plus de 12 mois (...) Les gens ici sont comme des bombes à retardement*", écrivent-ils. "*Dans chaque caravane, il y a plus de 15 personnes et seulement quatre ou cinq lits. Nous sommes plus de 300 personnes et nous partageons 4 salles de bains et 3 robinets. Les climatiseurs ne fonctionnent pas. Nous sommes écrasés, physiquement, psychologiquement et moralement*", ajoutent-ils encore.

"*On se croirait en prison. Je n'aurais jamais imaginé que l'Europe soit comme ça. Cet endroit ressemble plus à la Libye*", racontait un Soudanais qui était détenu à Sintiki, en septembre 2025. "*Les eaux usées sont à ciel ouvert, ce qui nous attire les insectes et les poux. Nous avons contacté l'administration pour nous plaindre, mais nous n'avons reçu aucune réponse. Le plus dur, c'est de vivre dans la peur constante de notre sort. On nous répète sans cesse : "Vous n'êtes pas les bienvenus", et que notre destin est l'expulsion ou l'emprisonnement. Quand on demande quoi que ce soit, on nous répond : "Retournez d'où vous venez", ou bien on tergiverse en disant : "On s'en occupera demain", et les jours passent sans même qu'on nous adresse la parole*", ajoutait-il.

La médecin et ancienne députée de gauche alerte sur les maladies de peau et les infections dont souffrent ces migrants alors que, selon elle, les conseillers juridiques ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du centre. "*Les conditions d'hygiène sont lamentables*", "*La nourriture est distribuée une fois par jour et il n'y a pas de réfrigérateur pour la conserver, pas de machine à laver, pas de produits de nettoyage*". Un gardien rencontré après son service n'est pas étonné du désespoir de ces exilés. "*Que sont-ils censés faire? Ils ont atteint un point de rupture*".

Au sein de ce camp, les quelque 300 à 500 migrants, principalement égyptiens, qui patientent depuis de longs mois sont désespérés car détenus ici suite au rejet de leur demande d'asile. Ils font l'objet d'un arrêté d'expulsion, mais ne peuvent être renvoyés en raison d'obstacles dressés par les autorités, notamment égyptiennes

Pour les personnes en provenance du Bangladesh, mais aussi d'Égypte et du Pakistan, le taux d'acceptation des demandes d'asile est inférieur à 1%. Et à cette attente interminable, il faut ajouter les conditions géographiques du site : "*C'est au fond d'un ravin. En hiver, la température descend jusqu'à -10 °C et jusqu'à 45 °C en été. Personne ne peut y survivre, surtout enfermé pendant autant de mois*", selon le chef de la communauté du village voisin de Promachonas.

Le centre de Sintiki est situé à environ 40 km de Serres, "*une distance impossible à parcourir à pied, et à 108 km du bureau compétent pour l'asile à Thessalonique". "Privés de moyens de transport et d'aide financière, même pour leurs besoins de déplacement les plus élémentaires, les demandeurs d'asile sont plongés dans le désespoir et l'isolement*", dénonçait en mars 2026un collectif d'aide juridique pour les migrants dans le nord de la Grèce.

De son côté, interrogé sur la situation dans le camp en août dernier, le ministre des Migrations, a décrit Sintiki comme un modèle de lutte contre l'immigration et a estimé que les conditions y étaient "*excellentes*". "*Sintiki était un projet pilote que nous avons mené dans le but de contribuer à réduire les arrivées et à augmenter les retours*". "*Ce sont les détenus qui détruisent tout*" parce qu'ils ne veulent pas être enfermés, a-t-il récemment soutenu. "*Ce que nous leur disons, c'est que vous serez détenus jusqu'à votre expulsion. L'expulsion n'est pas facile, elle nécessite la coopération d'autres États*", a-t-il aussi reconnu.

Crète

A Rhodes, la justice condamne à la perpétuité un migrant, considéré comme passeur

La Cour d'appel pénale du Dodécanèse, à Rhodes, a condamné mardi 6 octobre 2026 à la réclusion à perpétuité un homme de 32 ans, originaire d'Arménie. Ce dernier était jugé en tant que capitaine d'un bateau pneumatique qui a chaviré le 14 octobre 2025 en mer Égée, dans la zone maritime de Paradisos, au nord de l'île de Rhodes. Ce drame avait entraîné la mort par noyade d'un garçon de 10 ans originaire d'Irak et d'un Palestinien de 21 ans originaire de Gaza. Le condamné s'est aussi vu infliger une amende de plus de deux millions d'euros. Dans le cadre de la même affaire, le tribunal a condamné un ressortissant azerbaïdjanais de 31 ans et un ressortissant arménien de 34 ans à une peine d'emprisonnement de neuf mois, avec sursis. Selon l'acte d'accusation, le canot était surchargé, ne disposait ni de gilets de sauvetage ni de feux de navigation, et aucun des trois accusés ne possédait de permis de navigation. En vertu de la législation grecque, tout migrant qui tient la barre ou conduit une embarcation de fortune peut être poursuivi pour trafic illégal et transport de migrants.

Le 13 octobre 2025, dans la soirée, un canot pneumatique à grande vitesse avait quitté Marmarid, en Turquie, avec à son bord 21 passagers au total, à destination de Rhodes. Vers 00h20, le bateau a été repéré par un patrouilleur des garde-côtes grecs. D'après le témoignage du commandant de la patrouille, le conducteur n'a pas obéi aux signaux sonores et lumineux que lui ont adressés les garde-côtes. Une version confirmée par les rescapés. Au contraire, il aurait accéléré et effectué des manœuvres dangereuses. Peu après, le hors-bord a chaviré, précipitant tous les passagers à la mer.

Deux personnes perdront la vie, leurs corps seront repêchés vers 1h40 du matin. L'autopsie a conclu que les deux victimes étaient mortes par noyade. Au cours de l'opération de sauvetage, 16 migrants ont été secourus, originaires de Somalie, du Koweït et de Palestine. Au cours de l'enquête préliminaire, quatre des rescapés ont témoigné racontant qu'ils avaient trouvé les passeurs principalement via les réseaux sociaux et qu'ils avaient versé chacun entre 3 500 et 4 300 euros pour la traversée. Dans leurs dépositions, ils ont évoqué trois "capitaines". Selon eux, deux d'entre eux pilotaient le bateau à tour de rôle, tandis que le troisième donnait les instructions de navigation. Les témoins ont identifié les trois personnes arrêtées à partir de photos.

Le principal condamné avait admis, lors de l'instruction préliminaire, qu'il était le pilote du hors-bord - après avoir nié les faits dans un premier temps. Dans sa déclaration du 21 janvier 2026, il a finalement déclaré être le seul à avoir piloté le bateau. Les autres accusés, l'Azerbaïdjanais de 31 ans et l'Arménien de 34, ans ont nié dès le début avoir joué un quelconque rôle dans la conduite du bateau. Ils ont affirmé n'être que de simples passagers, ayant versé environ 4 000 euros chacun pour être transportés vers l'Europe.

"*J'étais le seul capitaine du bateau. Mes coaccusés étaient des passagers*", a confirmé l'homme de 32 ans. Il a également affirmé avoir effectué ce transport pour le compte d'un passeur en Turquie sans percevoir d'argent, en échange d'un voyage gratuit vers la Grèce. Dans sa défense, le prévenu a affirmé que les garde-côtes avaient tiré en l'air, ce qui l'avait amené à croire qu'ils subissaient une attaque. Il a également soutenu que le patrouilleur des garde-côtes avait percuté le hors-bord. Une collision non mentionnée par les autorités grecques.

Il n'est pas rare que des migrants, considérés comme des trafiquants, soient condamnés en Grèce. En 2025, la hausse des arrivées de migrants en Crète a entraîné une multiplication des procès pour trafic. Les accusations sont généralement les mêmes : des jeunes hommes tout juste arrivés sur le sol grec en bateau de manière irrégulière sont arrêtés et accusés d'être des passeurs, sur la seule foi du témoignage d'un garde-côte – ou d'autres passagers.

Placés en détention, puis jugés pour des motifs tels que "*transport illégal de ressortissants de pays tiers sur le territoire grec*", "*mise en danger de la vie d'autrui*", ils écopent souvent de peines de prison de plusieurs décennies car les peines sont multipliées par le nombre d'occupants sur le bateau. Un peu plus de 2 000 exilés ont des peines de prisons dans le pays, rappelait en 2023, un député européen membre du parti d'extrême-gauche

195 migrants secourus en quatre opérations de sauvetage par les garde-côtes

Quatre opérations de sauvetage d'étrangers ont été menées au sud de la Crète, en Grèce, depuis le lundi 5 octobre dans la soirée jusqu'au mardi 6 octobre 2026. Au total, 195 migrants ont été secourus lors de ces quatre opérations, mais on ignore pour l'instant

si des femmes et des enfants figurent parmi les rescapés.

Le dernier bateau secouru transportait 50 étrangers. Il a été localisé, mardi matin, par un drone de l'agence européenne des garde-frontières Frontex, à 40 milles nautiques (75 km) du village de Kali Limenes, par un navire de sauvetage des garde-côtes. Peu avant, toujours au sud de Kali Limenes, 65 étrangers ont également été secourus et transportés en toute sécurité jusqu'au port de la région par un navire des garde-côtes.

Par ailleurs, deux autres opérations de sauvetage ont eu lieu au large d'Agia Galini, non loin de Kali Limenes, lundi soir. Dans les deux opérations, 40 personnes ont été secourues, soit un total de 80 migrants. Localisées par un drone de Frontex, elles ont été ramenées saines et sauves au port d'Agia Galini.

La Crète a été placée la semaine dernière en "*alerte roug*e", le niveau le plus élevé, à cause de forts orages et d'intenses précipitations.

Jusqu'à présent, en 2026, plus de 16 000 personnes ont débarqué sur l'île après être parties de l'est libyen à bord d'embarcations de fortune fournies par des réseaux de passeurs – sur un total de près de 29 000 arrivées à l'échelle nationale.

Ces arrivées à répétition mettent sous pression les structures d'accueil locales et les services d'urgence en Crète mal adaptés à un tel flux de migrants. Dans ce contexte, le premier centre d'accueil doit être construit dans l'est de la Crète, dans la zone industrielle d'Héraklion ; le deuxième dans l'ouest, dans l'ancien centre d'exposition de la Canée, qui sert déjà de structure d'accueil (le centre d'Agia Chania). ²opérationnels d'ici le printemps prochain, avait précisé le ministre des Migrations.

Mais pour l'heure, le projet est au point mort. La mairie d'Héraklion freine des quatre fers. Selon lui, qui a rencontré le ministre des migrations, plusieurs lacunes persistent autour de l'ouverture d'un centre d'accueil dans sa commune : le manque d'information à la population locale, le manque de transparence des critères d'aménagement et d'implantation, l'absence d'infrastructures d'assainissement et d'approvisionnement en eau... Depuis, le dossier est toujours en suspens.

ITALIE

Deux fois plus d'arrivées de migrants en Sardaigne cette année

Jeudi 8 octobre 2026, 51 exilés sont arrivés en Sardaigne à bord de quatre embarcations. Mardi 6 octobre, 114 migrants avaient déjà débarqué en une seule journée sur cette île italienne. Parmi eux, un groupe de sept personnes, dont quatre enfants, auraient été forcées de sauter dans l'eau par des passeurs, qui craignaient l'arrivée de la police.

Ces débarquements sont de plus en plus fréquents sur l'île : depuis janvier 2026, 3 200 exilés sont arrivés dans cette région italienne, contre 1 400 sur l'ensemble de l'année 2025, soit une hausse de 125%. Les migrants arrivant en Sardaigne partent de l'est de l'Algérie, notamment de la ville d'Annaba, et parcourent plus de 250 km pendant huit à dix heures de navigation - quand la mer est calme - à bord de canots pneumatiques de cinq ou six mètres.

La majorité des exilés sont originaires d'Algérie, mais on compte aussi de plus en plus de Tunisiens, d'Égyptiens et de personnes originaires d'Afrique subsaharienne. Signe d'une augmentation des tentatives de traversée vers la Sardaigne, les autorités italiennes ont annoncé début août avoir arrêté huit homme soupçonnés d'appartenir à un réseau de passeurs entre l' Algérie, la Sardaigne et la France. Les accusés sont soupçonnés

d'avoir fait payer environ 2 500 euros par personne des traversées qui concernaient à chaque fois entre 10 et 12 migrants. Celles-ci étaient ensuite effectuées à bord de "Phantom", une référence bien connue de bateaux semi-rigides très rapides. Au moins 50 à 60 migrants - principalement des Algériens et Tunisiens - auraient donc rejoint l'Italie via cette organisation. Le groupe criminel prévoyait d'élargir ses activités afin d'ouvrir une "*nouvelle route de trafic d'êtres humains, plus rentable*", entre l'île tunisienne de La Galite et les côtes sardes.

La hausse des arrivées en Sardaigne provoque la saturation du centre d'accueil de Monastir, petite ville de 4 600 habitants, située dans le sud, à une trentaine de kilomètres de Cagliari, la capitale de l'île. Cet été, 800 exilés étaient hébergés dans la structure, d'une capacité de 300 places.

"*Les débarquements sont en constante augmentation et le flux de migrants nécessite plus d'attention, d'information et une gestion plus structurée*", a déclaré cette semaine le maire de Sant'Anna Arresi de la province de Sulcis, dans le sud-est de la Sardaigne. "*Il est nécessaire de fournir dès que possible des outils, du personnel et des ressources adéquats pour faire face au phénomène de manière ordonnée et efficace*". Depuis plusieurs semaines, les autorités locales, qui craignent de devenir "un nouveau Lampedusa" réclament l'aide du gouvernement central à Rome.

Si elle semble prendre de l'ampleur cette année, la route qui mène de l'Algérie à la Sardaigne n'est pas nouvelle. En 2020, un centre de rétention avait ouvert à Macomer, dans le centre de l'île, d'une capacité de 100 places, dans le but de dissuader les arrivées de migrants. Avant cette date, les exilés qui débarquaient en Sardaigne étaient envoyés dans le centre d'accueil de Monastir, où les autorités procédaient à leur identification et vérifiaient leur état de santé. Les migrants non éligibles à l'asile recevaient ensuite une obligation de quitter le territoire italien sous sept jours mais la plupart arrivaient à rejoindre le continent italien et ainsi atteindre d'autres pays européens.

Depuis l'ouverture du site de Macomer, les migrants qui ne peuvent bénéficier de l'asile sont enregistrés à Monastir et transférés au centre de rétention avant leur rapatriement dans leur pays d'origine – le plus souvent l'Algérie. Les autorités espéraient alors que l'ouverture de cette nouvelle structure découragerait les futurs migrants de se rendre en Sardaigne. "*Le bouche à oreille chez les étrangers qui tentent ce type d'entrée en Italie est très rapide : sachant qu'ils n'ont plus la possibilité de circuler librement sur le territoire, les Algériens choisiront d'abandonner la route de la Sardaigne*", avait, à l'époque, déclaré le secrétaire régional du syndicat des policiers. Mais le renforcement des contrôles au Maroc et le peu de surveillance au large de l'Algérie ont poussé les exilés à trouver de nouvelles voies d'entrée en Europe, notamment au départ de l'Algérie. Une autre route s'est aussi considérablement développée depuis l'an dernier : celle menant des côtes algériennes aux Baléares.

Cet itinéraire est devenu en 2025 "*la principale route de transit vers l'Espagne*", affirme l'association Caminando Fronteras. Le nombre d'arrivées cette année aux Baléares frôle même celui enregistré aux Canaries, route historique vers l'Espagne qui connaît cependant une importante baisse de fréquentation depuis l'année dernière.

Depuis janvier, 6 408 personnes ont débarqué aux Baléares - un chiffre stable par rapport à l'an dernier à la même période avec 5 844 arrivées, alors que les Canaries recensent 7 133 arrivées depuis le début de l'année (en baisse de 44%), selon les chiffres du ministère espagnol de l'Intérieur.

FRONTIERE FRANCO-ITALIENNE

A Oulx, la fermeture du seul refuge pour personnes exilées met en difficulté migrants et humanitaires

En Italie, le seul refuge pour personnes exilées d'Oulx, dernière escale avant la frontière française et la traversée des Alpes, a fermé ses portes, le 1er septembre. La Croix-Rouge italienne, des associations et des citoyens se relaient pour assurer la continuité des services. À l'approche de l'hiver, ils redoutent des conditions d'accueil inadaptées.

Les bénévoles de l'association Sentieri Solidali ("sentiers solidaires") servent le repas du soir sous la lumière exiguë d'une lampe frontale. Le vent s'engouffre sous la tonnelle, bouscule la vapeur qui s'échappe des gamelles chaudes, dans l'air frais de la montagne. Une douzaine de personnes mangent en silence, éprouvées par la journée d'attente sur le parking jouxtant la gare italienne d'Oulx, dans le Val de Suse, à une quinzaine de kilomètres de la frontière française, prochaine étape de leur route pour trouver refuge en Europe.

Les exilés sont désormais accueillis sur un parking, réinvesti par des citoyens et des associations depuis la fermeture du Refuge Fraternità Massi, le 1er septembre 2026. Les gestionnaires du lieu, l'association Talita Kum, accusaient d'importants problèmes financiers après le retrait de subventions publiques, en 2023.

Depuis le début du mois de septembre, 35 personnes en moyenne arrivent quotidiennement à Oulx, selon les estimations de Sentieri Solidali. À ces nouveaux arrivants s'ajoutent ceux dont la tentative de passage vers la France a échoué, interpellés en montagne par la police aux frontières (PAF) de Montgenèvre, puis remis aux autorités italiennes. Les bénévoles et les citoyens se relaient sur le quai pour accueillir les personnes qui arrivent. Tous passent leurs journées suspendues à l'attente, au "refuge" improvisé sur ces quelques mètres carrés de béton, appartenant à la compagnie ferroviaire italienne (RFI).

"*Nous faisons comme avant, mais tout est beaucoup plus difficile*", admet un bénévole de Sentieri Solidali, association fondée en août dernier par des citoyens jusqu'alors impliqués au Refuge Fraternità Massi. L'aide juridique, les soins médicaux, la distribution de nourriture, de vêtements, la transmission d'"*informations vitales*" sur la sécurité en montagne… Ces services sont désormais dispensés en collaboration avec les associations No Name Kitchen, On Borders ou Rainbows for Africa. Le tout, entre deux Algéco installés sur le parking, une poignée de chaises en plastique, de bancs, et deux tonnelles tendues au-dessus de réchauds isothermes. Les nuages bas reflètent l'ennui qui pèse sur le site, coincé par les Alpes comme entre quatre murs. Une situation "*très inconfortable*", reconnaît le bénévole, craignant les effets du manque d'intimité sur les personnes exilées et sur leur accès aux soins médicaux et psychologiques.

Un soudanais attendra demain avant de continuer sa route. "*Mes jambes ont besoin de repos*", concède-t-il, l'orgueil érodé par des jours - il ne sait plus combien - de trajet à pied, depuis la Grèce. Six à huit heures de marche en haute montagne, dans le froid glacial de l'hiver, avec la crainte d'être repérés par des agents de la PAF, le séparent encore de la France. La traversée des Alpes n'est pas le seul chemin envisagé par les migrants pour entrer illégalement sur le sol français, mais c'est le plus discret. Il y a des trains qui partent d'Oulx pour aller en France mais ils sont presque toujours contrôlés.

Un afghan, 27 ans, a fait le chemin inverse : il raconte être parti de Belgique à cause de problèmes de papiers, ruiné par l'avarice de son avocat. Rejeté par la France en

vertu du règlement de Dublin, il espère aujourd'hui pouvoir demander l'asile en Italie. L'ex-militaire, contraint de fuir Kaboul après le départ des troupes américaines d'Afghanistan, en 2021, a entendu parler du Refuge Fraternità Massi. Là, il espérait trouver un toit où s'abriter quelques jours, le temps de reprendre des forces et de clarifier sa situation administrative. À la place, il écoule les heures à longueur de cigarette, les yeux rivés sur l'écran de son téléphone, où s'affiche un jeu vidéo. Sous les boules de Noël qui décorent son pull vert sapin, il a "*le cœur noir*", dit-il, "*j'ai vécu trop de racisme en Europe*". Entre deux parties, il prend le rôle de lanceur d'alerte, "*n'allez pas en France !*", prêchant des convaincus, déterminés à atteindre le Royaume-Uni.

Un jeune Tigréen, explique qu'il ne repartira pas aujourd'hui pour tenter sa chance. Interpellé deux fois par la police française, il a été remis aux autorités italiennes et déposé à Oulx. Lui et son compatriote, rencontré en Libye, ne se feront pas interpeller une troisième fois à la frontière française, ils ont "*changé d'avis*". Dans quelques heures, ils prendront un train pour la Suisse.

L'arrivée imminente de l'hiver est, sans conteste, la première préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs de terrain. Au plus fort de la saison, les températures peuvent chuter jusqu'à moins douze degrés. À demi-mot, tous s'entendent aussi pour dire que la situation aurait pu être pire : à l'annonce de la fermeture de Fraternità Massi, la Croix-Rouge italienne a été mandatée par la préfecture de Turin pour ouvrir un hub d'hébergement d'urgence. En l'espace de trois jours est sorti de terre un campement de 50 lits, ouvert de 20h30 à 8h du matin - "*pour pratiquement autant d'argent que ce que coûtait le Refuge*", souffle une militante.

Les chambres sont chauffées, et le dîner devrait y être distribué sous peu. L'installation devrait être maintenue au moins jusqu'à 2028, "*le temps de trouver une solution plus pérenne*". Le bâtiment qui abritait le Refuge, à un jet de pierre du hub de la Croix-Rouge italienne, est en cours de réfection : des financements avaient été accordés à l'association Talita Kum, exclusivement pour sa remise aux normes. Pour le moment, sa réouverture sous la gestion d'une autre structure associative ou humanitaire semble compromise.

Le mois de septembre tire à sa fin, les températures baissent et la fatigue grandit dans les rangs des bénévoles. Des financements ont été demandés à la préfecture de Turin pour s'équiper d'une tente chauffée et de quelques Algéco supplémentaires. L'incertitude s'installe, comme la vie sur le parking.

MONTENEGRO

Le Monténégro supprime l'exemption de visa pour la Biélorussie, la Russie et la Turquie

Le Monténégro a mis fin aux accords régissant le régime d'exemption de visa avec la Fédération de Russie, la Biélorussie et la Turquie. Il a également été annoncé que la conclusion d'un nouvel accord avec la Turquie serait engagée pour les détenteurs de passeports diplomatiques, officiels et spéciaux.

Dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne (UE), le Monténégro est tenu d'aligner pleinement sa politique en matière de visas sur celle du bloc. Le 23 juillet 2026, le gouvernement avait déjà adopté des amendements au décret sur le régime des visas, stipulant qu'à compter du 1er novembre, les citoyens des pays susmentionnés devraient être munis d'un visa pour entrer au Monténégro, y transiter ou y

séjourner. Cette mesure permet de satisfaire à l'un des critères de clôture du chapitre de négociation 24 — Justice, liberté et sécurité — dans le cadre des négociations d'adhésion à l'UE, ainsi qu'à l'une des obligations clés prévues par le programme de réformes.

https://www.courrierdesbalkans.fr/refugies-balkans-les-dernieres-infos-cinq-migrants-meurent-noyes-entre-la-croatie-et-la-slovenie-93796/

PAYS-BAS

Chute des demandes d'asile aux Pays-Bas, mai le sentiment anti-migrants reste

Pour la première fois en 2026, le nombre de personnes déposant une demande d'asile est passé sous la barre des 600 par semaine aux Pays-Bas. À la même période l'année dernière, ce chiffre s'élevait encore à environ 1 000. Les autorités néerlandaises estiment que cette baisse du nombre de demandes d'asile est principalement liée à la diminution du nombre de nouvelles demandes de regroupement familial. Entre le 1er et le 15 septembre 2026, 115 personnes sont arrivées aux Pays-Bas dans le cadre de regroupements familiaux contre environ 300 à la même période il y a un an.

Toutefois, 2025 a vu un nombre record d'arrivées en raison des demandes de regroupement familiaux en cours. Quelque 16 500 proches de réfugiés et demandeurs d'asile ont rejoint les Pays-Bas cette année-là, soit une augmentation de près de 40% par rapport à 2024. La majorité de ces arrivants (75%) étaient des ressortissants syriens. Après la chute du régime de Damas, des proches de Syriens bénéficiant d'un statut de protection aux Pays-Bas ont ainsi pu quitter la Syrie dans le cadre de demandes de regroupement déjà instruites.

Le nombre de demandeurs d'asile originaires d'Érythrée a rapidement augmenté, doublant de seulement 1 500 demandes en 2024 à plus de 3 100 en 2025, faisant des Érythréens le plus grand groupe de personnes voulant obtenir une protection aux Pays-Bas après les Syriens.

Aux Pays-Bas, le rythme des regroupements familiaux pourrait désormais continuer à baisser. En effet, les réfugiés sont désormais séparés en deux groupes : ceux bénéficiant d'un statut A (persécutions individuelles) ou B (guerre et catastrophes naturelles). Le premier statut est plus protecteur que le second. Les demandeurs d'asile recevant une réponse positive sous le statut B obtiendront un permis de séjour temporaire et n'auront pas droit automatiquement au regroupement familial.

En effet, jusqu'ici, tous les demandeurs d'asile recevant une protection internationale obtenaient le même droit au regroupement familial. Désormais, les demandeurs d'asile classés dans la catégorie B (protection subsidiaire) se voient imposer des conditions plus strictes pour réunir leur famille : 1, attendre deux ans avant même de pouvoir soumettre une candidature ; 2, disposer déjà d'un espace de vie adapté pour toute la famille ; 3, démontrer un revenu suffisant.

On manque toutefois de statistiques pour constater les effets de cette législation - qui entre dans le cadre du Pacte asile et migration - et les autorités néerlandaises ne fournissent pour l'heure uniquement des chiffres antérieurs au mois de juin. Cependant, alors que l'on observe une baisse régulière des demandes d'asile dans toute l'Union européenne, il est probable que la récente évolution aux Pays-Bas soit effectivement liée aux restrictions sur le regroupement familial.

Malgré la baisse du nombre d'asiles octroyées, le sentiment anti-migrants reste

omniprésent aux Pays-Bas, avec de nombreuses manifestations et des violences perpétrées contre des ressortissants étrangers.

POLOGNE

L'hostilité contre les migrants progresse alors que le pays a besoin des travailleurs étrangers

D'ici 2025, la population active en Pologne devrait perdre 2,1 millions de travailleurs, et donc de contribuables finançant le système social, selon l'Institut économique polonais (PIE). Le taux de natalité est en chute. Depuis 13 ans, le pays observe un solde naturel négatif. L'an dernier, la Pologne n'a enregistré que près de 238 000 naissances pour environ 406 000 décès. La population polonaise devrait ainsi diminuer de près d'un tiers d'ici 2100, passant de sa taille actuelle de 37,5 millions à 25,6 millions d'habitants.

"*Moins de travailleurs signifie une croissance plus lente et moins de collecte d'impôts, alors qu'une population plus âgée coûte plus cher en retraites et en santé*", rappelle la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). A ceci s'ajoute l'âge de départ à la retraite en Pologne, actuellement de 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. Politiquement, toute proposition visant à augmenter cet âge semble très impopulaire.

Le gouvernement polonais a tenté d'inciter les familles à avoir plus d'enfants, notamment en augmentant les allocations familiales. Mais cette politique n'est pour l'heure pas suivie d'effet. Au contraire, cela a poussé davantage de mères à quitter leur emploi pour élever leurs enfants, selon une étude de l'OCDE. L'accent mis sur le taux de natalité pourrait s'avérer contre-productif, car "*un baby-boom qui commence demain donne d'abord des écoliers, alors que la Pologne a besoin de travailleurs dès maintenant*".

Nombre de pays européens confrontés à une situation similaire tentent d'atténuer les effets démographiques en cherchant à attirer davantage de travailleurs étrangers qualifiés. En 2025, les travailleurs étrangers qui ne sont pas originaires de pays de l'UE ont généré jusqu'à 11 % du PIB de la Pologne, selon un rapport publié par la cabinet Deloitte, Ipsos et l'Institut des affaires publiques de Varsovie. Toutefois, malgré la bonne croissance économique, une des plus dynamiques en Europe, les entreprises polonaises versent encore des salaires notoirement faibles, surtout comparés à d'autres États européens. Or, pour attirer des ressortissants étrangers, la Pologne doit rivaliser avec des pays comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui offrent des salaires plus avantageux. Parallèlement, l'automatisation croissante et les progrès de l'intelligence artificielle (IA) menacent de plus en plus d'emplois. Des secteurs, comme celui de l'informatique, pourraient connaître un déclin dans les années à venir.

Les statistiques en disent long sur le dilemme de la Pologne : depuis le début de l'année 2026, la Pologne a délivré environ 70 000 nouveaux permis de travail pour des ressortissants étrangers, selon les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur. Ce chiffre représente un peu moins de la moitié des permis octroyés sur la même période l'année 2025.

Dans le même temps, à près d'un an des prochaines élections législatives, les leaders politiques cherchent à répondre au sentiment anti-immigration d'une part de la population et plaident pour renforcer les contrôles migratoires. Même le Premier ministre centriste, pourtant l'une des voix les plus modérées en Pologne, semble suivre cette tendance. Selon lui, les conséquences des "*changements démographiques et sociaux du*

marché du travail ne doivent pas être réglées par la politique d'immigration".

Le président, du parti conservateur PiS, est même allé jusqu'à déclarer que le recours à l'immigration pour atténuer les changements démographiques "n'est pas, et ne sera pas, la voie polonaise". Selon lui, "*nous ne remplacerons pas la crise démographique en cédant à la pression migratoire*".

La Pologne, voisine de l'Ukraine, accueille le plus grand nombre de réfugiés de guerre ukrainiens, soit 1,5 million de personnes. Mais après plus de quatre ans de conflit, de plus en plus d'Ukrainiens choisissent de partir. Une enquête récente menée par Rating Group a révélé que la moitié des Ukrainiens en Pologne prévoyaient de rentrer chez eux, même si moins de 10% disent que leur départ est imminent et aura lieu avant la fin de la guerre. Plus inquiétant encore, un tiers des Ukrainiens en Pologne ont déclaré avoir été témoins de discrimination au cours de l'année écoulée, ce qui pourrait accentuer leur désir de quitter le pays. Et ce même phénomène d'hostilité croissante touche aussi les autres nationalités.

EUROPE

DEUX TIERS DES ENFANTS MIGRANTS ARRIVES EN EUROPE EN 2025 ETAIENT NON ACCOMPAGNES

Ils sont des milliers à avoir traversé les routes migratoires sans parent ni tuteur. En 2025, 20 800 des 31 100 mineurs arrivés en Europe étaient seuls. L'ONU alerte sur leur exposition aux violences et à l'exploitation et appelle les Etats à agir contre les réseaux de passeurs qui profitent de leur vulnérabilité.

Exposés aux dangers et sans parent ni tuteur pour les protéger : les mineurs non accompagnés représentaient les deux tiers des arrivées de mineurs en Europe en 2025. Un rapport de l' OIM – HRC-UNICEF, «*montre à quel point ils sont exposés à la violence et à l'exploitation lorsque les voies de passage sûres sont limitées et qu'ils doivent compter sur des passeurs. Aucun enfant ne devrait avoir à faire face seul à ces risques* », pour la Directrice générale de l'OIM.

Le nombre d'enfants arrivés par voie maritime et terrestre en Bulgarie, à Chypre, en Grèce, en Italie, à Malte et en Espagne a reculé de 25 % par rapport à 2024. Mais la part de ceux enregistrés comme non accompagnés a bondi, passant de 51 % à 67 %. En Italie et en Espagne cette proportion est la plus élevée : 86 % des enfants y sont arrivés seuls. Les enfants accompagnés, eux, étaient souvent très jeunes. Parmi les 10 326 arrivés en Bulgarie, à Chypre et en Grèce, 23 % avaient moins de 5 ans, 46 % entre 5 et 14 ans et 31 % entre 15 et 17 ans. L'origine des enfants varie selon les pays d'arrivée : en Italie, les près de 14 100 mineurs arrivés venaient surtout d'Égypte, d'Érythrée, de Somalie, du Bangladesh et d'Éthiopie ; en Grèce, d'Afghanistan et de Syrie ; en Espagne, d'Algérie, du Maroc et d'Afrique de l'Ouest. Dans l'ensemble, près de huit enfants sur dix étaient des garçons.

Les raisons du départ se cumulent souvent. Les motifs économiques arrivent en tête, cités par 46 % des jeunes interrogés, devant la guerre et les conflits dans le pays d'origine (38 %) et les violences interpersonnelles ou collectives (25 %). Viennent ensuite l'accès limité aux services de base (7 %), les changements environnementaux et les catastrophes naturelles affectant les moyens de subsistance (4 %) et le refus du service

militaire obligatoire (2 %).

L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la France figurent parmi les principales destinations envisagées, avec des différences selon les itinéraires. Sur la route de la Méditerranée centrale, 90 % des jeunes visent l'Italie ; sur celle de la Méditerranée occidentale, 80 % citent l'Espagne. Une fois arrivés, leurs besoins sont concrets : 56 % demandent une aide pour trouver un emploi, 26 % pour leurs démarches administratives et 19 % pour apprendre la langue.

Mais avant d'atteindre ces destinations, beaucoup ont été confrontés à des violences et à des formes d'exploitation sur les routes migratoires. Près de la moitié ont subi des violences physiques. Maltraitances, torture, extorsion et enlèvements ont notamment été signalés aux frontières et durant les trajets. La Libye est le pays le plus fréquemment cité comme lieu de ces abus.

D'autres témoignages font également état de travail forcé et de restrictions de déplacement, susceptibles de relever de la traite et de l'exploitation. « *À mon arrivée en Algérie, j'ai vécu avec un homme qui a commencé à me maltraiter. Je suis tombée enceinte et j'ai été contrainte de travailler comme femme de ménage. À mon septième mois de grossesse, j'ai pu rejoindre l'Espagne à bord d'un bateau.* », a témoigné une jeune femme

Pour les agences onusiennes, ces violences sont aussi le symptôme d'un manque croissant de voies sûres et légales pour rejoindre l'Europe.

En 2025, 3 400 enfants faisaient partie des 6 800 personnes engagées dans une procédure de réinstallation en Europe, contre 8 900 enfants l'année précédente. Seuls 199 enfants ont par ailleurs été réinstallés entre Etats européens dans le cadre du mécanisme de solidarité volontaire, soit 67 % de moins qu'en 2024, et aucun n'était non accompagné. Près de 215 000 enfants ont demandé une protection internationale en Europe, dont 79 % pour la première fois. L'Allemagne, la France, l'Espagne et la Grèce ont concentré 70 % de ces premières demandes. Et sur 210 900 décisions rendues en première instance, 56 % ont été favorables, tandis que les rejets ont progressé de 25 %.

Pour l'OIM, le HCR et l'UNICEF, la réduction des voies sûres risque de pousser davantage de jeunes vers des parcours dangereux et de les rendre plus dépendants des passeurs. « *Il est de notre responsabilité commune d'agir au-delà des frontières pour les protéger, faire respecter leurs droits et leur fournir les soins et le soutien dont ils ont besoin* », a exhorté la directrice générale de l'OIM.

UN PLAN POUR "ANTICIPER ET REAGIR AUX ARRIVEES MASSIVES" DE MIGRANTS

La Commission européenne a annoncé, mardi 29 septembre 2026, un plan pour "*prévenir, anticiper et réagir aux arrivées illégales soudaines et massives*" de migrants dans l'Union. La présidente de la Commission européenne, avait déclaré le 16 septembre 2026, envisager un nouveau mécanisme de « réponse d'urgence » pour faire face aux crises migratoires. Les contours de ce plan sont définis et le projet sera présenté aux États membres les 1er et 2 octobre 2026 lors de la session du Conseil "Justice et affaires intérieures".

Cette annonce intervient deux mois après l'arrivée en quelques heures de

centaines de milliers de personnes dans l'enclave espagnole de Ceuta, qui a mis à mal la solidarité européenne. "*Les événements de cet été montrent que nos outils doivent évoluer, en particulier dans les situations d'urgence*".

La Commission estime que ces "*situations menacent notre sécurité et notre unité communes*" et qu'elles "*entraînent des pertes en vies humaines inacceptables*".

Les 5 points de ce plan

- Le premier point vise à "*renforcer la coopération avec les pays partenaires pour prévenir la migration illégale*". En clair, la Commission souhaite un meilleur échange d'informations avec les pays de départ (comme le Maroc, la Tunisie ou la Turquie par exemple) et une meilleure coopération entre les différentes institutions européennes (Frontex, Europol, Eurojust). La Commission souhaite également "*s'attaquer aux causes profondes de la migrations illégales*" en développant des initiatives notamment en faveur des jeunes dans les États de départ, et favoriser des voies légales de migration.
- Le deuxième point consiste à "*renforcer les frontières de l'UE".* La Commission veut qu'en cas d'un important afflux, l'agence de surveillance des frontières puisse déployer immédiatement du personnel et des équipements dans les pays européens touchés et donner à Frontex "*un rôle plus important en matière de retours*" des migrants arrivés de manière irrégulière.
- Le troisième point doit permettre "*l'amélioration du suivi, de la connaissance de la situation et des systèmes d'alerte précoce"*. Cela signifie de renforcer le mandat de Frontex afin de lui permettre de surveiller les réseaux sociaux - lors de l'afflux à Ceuta fin juillet, les migrants avaient été fortement incités à se diriger à la frontière entre le Maroc et l'enclave par des publications en ligne. Mais aussi de mettre en place de "*nouveaux partenariats numériques*" avec les pays partenaires afin de détecter des appels à la migration vers l'UE.
- Le quatrième point entend intensifier "*les efforts*" pour démanteler les réseaux de passeurs et de trafiquants en adoptant un régime de sanctions consistant à un gel des avoirs et à des interdictions de pénétrer sur le sol européen. La Commission souhaite par ailleurs une meilleure collaboration avec les établissement financiers afin de "*détecter les activités de contrebande en ligne et aider les États membres à détecter, à localiser et à détecter les flux financiers illicites*".
- Enfin, le cinquième point vise à *renforcer les expulsions de migrants entrés de manière irrégulière dans l'UE* en accentuant la coopération "*avec les pays tiers en matière de réadmission*", en usant notamment du chantage aux visas et de l'aide au développement.

En parallèle, les États membres ont adopté cette année le Pacte asile et migration qui doit, entre autres, permettre l'activation d'un "*protocole de crise"* en cas d'afflux exceptionnel de migrants ou lors d'instrumentalisation (lorsqu'un État tiers pousse sciemment des migrants vers les frontières de l'UE pour déstabiliser l'Union).

Lorsqu'il est déclenché, ce protocole de crise autorise temporairement les États concernés à allonger les délais d'enregistrement des demandes d'asile ou à prolonger la durée des procédures de contrôle ou de détention aux frontières. Il active des mesures de relocalisation obligatoire (appelée aussi "*mécanisme de solidarité*") ou un soutien financier et logistique accru de la part des autres pays de l'Union européenne.

UNE VASTE OPERATION D'EUROPOL MENE A L'ARRESTATION DE 6 PASSEURS SUR LE SOL EUROPEEN

Les autorités européennes ont arrêté six personnes et perquisitionné dix lieux dans le cadre d'une opération coordonnée visant un réseau criminel soupçonné de trafic de migrants, de falsification de documents et de blanchiment d'argent, a indiqué Europol mercredi 23 septembre 2026.

L'opération menée le 22 septembre. "*en Autriche, en Italie, en Espagne et au Royaume-Uni a conduit à six arrestations, 10 perquisitions à domicile et de multiples saisies, dont des documents d'identité, du matériel électronique, des preuves et une importante somme d'argent*".

Opérant dans toute l'Europe, ce réseau est soupçonné d'avoir fait passer illégalement des migrants présents en Europe continentale vers le Royaume-Uni par avion. "*Ses opérations reposaient largement sur de faux documents, permettant aux migrants de transiter illégalement par les aéroports de l'espace Schengen et des pays associés*". "*La plupart des migrants sont entrés dans l'Union européenne (UE) munis de passeports authentiques et, dans de nombreux cas, de visas touristiques Schengen valides. Une fois à l'intérieur de l'UE, ils ont détruit leurs documents d'identité et les ont remplacés par de faux papiers fournis par le réseau de passeurs. Ces documents leur ont ensuite servi à dissimuler leur identité et à voyager dans l'UE*", détaille Europol.

Le réseau était tentaculaire. Les itinéraires identifiés par les enquêteurs s'étendaient sur 17 pays. Par exemple, une des cellules, basée en Espagne, "*aurait facilité la distribution de plus de 1 000 fausses cartes d'identité, expédiées par coursiers depuis les Émirats arabes unis vers l'Union européenne, l'Amérique du Nord et du Sud et les Caraïbes*". Les enquêtes menées dans plusieurs pays avant les raids coordonnés ont indiqué que l'organisation criminelle avait généré plus de 2 millions d'euros de profits illicites, a déclaré Europol.

Europol participe depuis longtemps à la lutte contre le trafic de migrants. Et pour plus d'efficacité, l'agence européenne a même lancé un C>entre Européen de lutte contre le trafic de migrants (ECAMS). Annoncée en mars, cette unité de l'agence policière européenne met l'accent sur des enquêtes basées sur les données et renseignements open source (OSINT) et mène également des enquêtes financières, suivant la trace des bénéfices illicites générés par les passeurs.

ROYAUME-UNI

Trois arrestations dans l'enquête sur les faux dossiers de demandeurs d'asile homosexuels

Trois personnes ont été arrêtées, mardi 6 octobre 2026, dans le cadre de l'enquête policière ouverte sur un réseau clandestin composé d'avocats et de soi-disant conseillers en immigration. Ces derniers facturaient des sommes exorbitantes pour aider des personnes à effectuer de fausses déclarations sur leur homosexualité dans le but d'obtenir l'asile au Royaume-Uni.

"*Deux personnes ont été arrêtées mardi à Londres, à leur domicile, pour fraude*

présumée et infractions à la législation sur l'immigration […] Une troisième personne a été arrêtée, soupçonnée de séjourner illégalement sur le territoire", a indiqué la BBC. Ces personnes seraient venues en aide, de manière illégale, à plusieurs dizaines de demandeurs d'asile bangladais qui disaient craindre pour leur vie s'ils rentraient dans leur pays. En échange de leurs conseils, ces faux cabinets demandaient près de 1 700 euros pour la rédaction du dossier et 2 300 à 3 400 euros supplémentaires pour fabriquer des preuves. Un cabinet d'avocats avait même exigé quelque 8 000 euros pour déposer une demande d'asile fabriquée de toutes pièces qui avait "*très peu*" de chances d'être rejetée par le ministère de l'Intérieur.

Selon un responsable des enquêtes criminelles au ministère de l'Intérieur, "*les arrestations de mardi concernaient des demandes d'indemnisation frauduleuses distinctes liées à une organisation LGBT de la communauté bangladaise appelée Apanjon, basée à Whitechapel, dans l'est de Londres*". Les méthodes utilisées par ce groupe sont les mêmes que celles décrites dans l'enquête de la BBC. Des photos de personnes mises en scène dans des lieux de la communauté LGBT, de changement de motif de demande d'asile à la suite d'un refus... Aujourd'hui, plus d'une centaine de demandes d'asile liées à ce réseau criminel sont en cours de réexamen par le Home office.

"*Quiconque abuse des protections accordées aux personnes fuyant la persécution en raison de leur genre ou de leur orientation sexuelle est plus que méprisable*", avait tweeté le 15 avril la ministre britannique de l'Intérieur. "*Les faux avocats qui facilitent ces abus seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi. Une fois derrière les barreaux, leur argent sale sera saisi et réinvesti pour mettre fin au crime qu'ils ont autrefois financé*".

La Fondation Peter Tatchell, une organisation caritative londonienne qui défend les droits des personnes LGBTQ+, avait, de son côté, déclaré que "*les fausses demandes et l'exploitation des personnes LGBTQ+ par des gangs criminels organisés sapent la confiance du public dans le système d'asile*", estimant que cela nuisait "*à ceux qui ont une demande légitime de statut de réfugié*".

Mais d'autres ONG s'étaient montrées plutôt hostiles à l'enquête de la BBC. Microrainbow, une organisation travaillant avec des demandeurs d'asile LGBTQ+ au Royaume-Uni avait expliqué sur sa page Instagram que "*l'idée selon laquelle un grand nombre de personnes demanderaient l'asile à tort en invoquant leur orientation sexuelle ou leur identité de genre [*était*] profondément trompeuse et risqu[*ait*] de nuire à ceux qui fuient véritablement la persécution*".

Les dernières statistiques indiquent qu'en 2023, 2% des demandes d'asile au Royaume-Uni invoquaient l'orientation sexuelle comme l'une des raisons de la demande de protection. Cette année-là, 62% des demandeurs se sont vus accorder l'asile ou une autre forme d'autorisation de séjour pour le motif de leur orientation sexuelle. Avec 10% de demandes d'asile pour ce motif en 2023 au Royaume-Uni, les Pakistanais étaient la nationalité la plus représentée.

25 canots pneumatiques destinés à des réseaux de passeurs pour la traversée de la Manche ont été interceptés

La National crime agency (NCA) a publié mardi 6 octobre 2026 que ses agents avaient mis la main sur 25 bateaux pneumatiques vendredi 2 octobre 2026 à l'aéroport d'East Midlands, dans le centre de l'Angleterre. Ces canots, en transit au Royaume-Uni

après "*un envoi de fret aérien transféré de la Turquie vers les Pays-Bas*", étaient destinés à des réseaux de passeurs faisant traverser la Manche à des migrants en situation irrégulière.

"*Les bateaux d'environ neuf mètres de longueur, s'ils étaient entrés entre les mains de contrebandiers, auraient pu être chacun utilisé pour transporter environ 70 personnes à travers la Manche*", précise le communiqué. Ainsi, au total "*les bateaux auraient pu transporter environ 1 700*" personnes dans la Manche.

"*Cette saisie de 25 petites embarcations porte un nouveau coup aux gangs de contrebande maléfiques*", s'est félicitée la ministre de la Sécurité des frontières et de l'asile. C'est la deuxième fois cette année qu'un envoi de small boats est saisi au Royaume-Uni, "*mais* [c'est] *la première fois qu'une telle détection est effectuée dans le fret aérien*", signale la NCA. Fin juillet 2026, des embarcations et 25 moteurs avaient été saisis sur un bateau à Felixstowe, dans le sud-est de l'Angleterre, et qui avait fait un arrêt en Allemagne. "*Nous continuons de cibler des groupes ou des individus directement impliqués dans la fourniture de bateaux et de moteurs utilisés dans la Manche pour la contrebande de personnes*", a déclaré le directeur adjoint des enquêtes de la NCA. "*Ce travail se déroule à la fois à l'étranger, avec des partenaires internationaux, et ici au Royaume-Uni. Jusqu'à présent, cela a conduit à la saisie de plus de 1 600 bateaux et moteurs*".

Les arrestations pour "*crime d'immigration*" sont en hausse de 74% cette année, par rapport à la même période de 2025, notent les autorités. "*Nous faisons des progrès, avec cet été le plus faible nombre d'arrivées de small boats depuis 2020*", a ajouté la NCA. Depuis le début de l'année, 20 478 migrants sont parvenus à atteindre la Manche à bord de petits canots, contre 34 401 à la même période de 2025, selon les chiffres du ministère britannique de l'Intérieur.

Un nouveau dispositif d'accueil des réfugiés

La ministre britannique de l'Intérieur a annoncé, lundi 28 septembre 2026, l'ouverture d'un nouveau dispositif permettant à des réfugiés de s'installer au Royaume-Uni. Environ un quart des personnes concernées devraient être des femmes et des jeunes filles afghanes "*qui fuient la persécution mise en place sous les Taliban*", ainsi que des Palestiniens "*qui fuient les horreurs de Gaza*".

L'annonce a eu lieu au cours du congrès annuel du parti travailliste à Liverpool et alors qu'une partie des membres du Labour est en désaccord avec la politique du gouvernement travailliste durcissant les règles en matière d'immigration irrégulière, mais aussi régulière.

Depuis plusieurs années, les gouvernements britanniques successifs – conservateurs comme travaillistes – se sont donnés comme priorité de mettre fin aux arrivées de migrants en small boats au Royaume-Uni. Pour décourager les candidats à l'exil, des lois de plus en plus dures sur l'accueil et l'asile dans le pays ont été adoptées récemment. Le gouvernement britannique avait annoncé, fin 2025, une réforme afin de durcir sa politique d'asile. Fin juin, un texte a été présenté devant le Parlement afin d'inscrire toutes ces réformes dans la loi.

En vertu de ces réformes, le statut de réfugié n'est plus accordé que pour une durée de 30 mois renouvelable, au lieu de cinq ans précédemment, pour tous les nouveaux demandeurs.

Le gouvernement veut également obliger les réfugiés à payer un forfait pour

rembourser leurs frais de subsistance pris en charge par l'État britannique quand ils étaient demandeurs d'asile. En cas de refus, ils s'exposent à ne jamais obtenir le statut de résident permanent au Royaume-Uni. L'aide financière accordée aux réfugiées est désormais soumise à conditions.

Le gouvernement britannique souhaite également mieux encadrer les recours à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) pour faciliter les expulsions.

En septembre 2025, Londres avait déjà bloqué le programme de regroupement familial dans le pays. Selon le Refugee council, en juillet dernier, cette mesure avait empêché quelque 16 000 personnes de rejoindre leur famille au Royaume-Uni.

Le nouveau dispositif va être mis en œuvre avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et l'International Refugee Assistance Project (IRAP). Les premières arrivées dans le cadre de ce programme sont attendues d'ici un an. Selon le ministère de l'Intérieur, le nombre de personnes admises dans le cadre de ces programmes augmentera progressivement pour atteindre quelques milliers par an, à mesure que l'immigration irrégulière reculera. Il a toutefois précisé qu'un plafond annuel serait fixé.

Selon des chiffres du Home Office, entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026, le Royaume-Uni a accueilli 4 894 réfugiés depuis des pays tiers, soit 37% de moins que sur la même période l'année précédente. Il s'agissait à 90% de ressortissants afghans. Et depuis le début de l'année 2026, 18 565 personnes ont rejoint clandestinement la Grande-Bretagne par la mer, et plus de 200 000 depuis le début des traversées de la Manche à bord d'embarcations précaires en 2018.

Deux embarcations de migrants atteignent le Royaume-Uni sans être repérées

Lundi 21 septembre 2026, cinq personnes ont été interpellées près de Folkestone, dans le Kent, après avoir débarqué sur les côtes anglaises sans avoir été repérées. Le lendemain, ce sont 21 exilés qui ont été arrêtés à quelques kilomètres de là, à Samphire Hoe, près de Douvres. Eux aussi ont atteint le Royaume-Uni après une traversée de la Manche sans être repérés.

Ces deux arrivées sont "*inacceptables*" a réagi la ministre de l'Intérieur. Elles sont aussi très rares. Avant lundi et mardi, un tel débarquement de migrants n'a eu lieu qu'une seule fois en septembre 2025.

Il s'agissait de l'unique évènement depuis 2023 et le début des collectes de données par le ministère de l'Intérieur. Auparavant, les statistiques relatives à ce type d'incidents étaient compilées par le ministère de la Défense et n'étaient pas systématiquement rendues publiques.

"*Grâce à notre système de surveillance amélioré, les traversées non contrôlées sont devenues extrêmement rares, mais même une seule est une traversée de trop*", a ajouté la ministre, précisant avoir ordonné "*au Commandement de la sécurité des frontières de mener une enquête urgente sur les circonstances de cet événement et sur les mesures à prendre pour éviter qu'il ne se reproduise*".

Cet événement a fait couler beaucoup d'encre au Royaume-Uni et a suscité de nombreuses interrogations sur la surveillance des frontières. L'ancien directeur général de la Border Force, a déclaré que les débarquements non détectés de migrants constituaient un risque pour la sécurité, notamment car ces migrants échapperaient aux

contrôles de sécurité et biométriques auxquels tous les migrants secourus au milieu de la Manche sont soumis au centre de traitement de Manston, à Douvres.

De son côté, un député et ministre de l'Intérieur du cabinet fantôme - un terme qui désigne les députés les plus influents du principal parti de l'opposition - a qualifié cette journée de "*jour de désespoir*" pour le gouvernement travailliste. "*Il y a eu deux débarquements de migrants non contrôlés en une semaine. C'est le chaos total : le gouvernement travailliste n'a aucune idée de qui entre dans le pays*". Il a également dénoncé les "*immigrants illégaux traversant les routes à leur guise, sur des distances toujours plus grandes et à bord d'embarcations toujours plus imposantes*".

Ces derniers jours, plus d'une quinzaine de bateaux de migrants ont atteint les côtes anglaises. Rien que mercredi 23 septembre, 781 exilés ont atteint le Royaume-Uni. Il s'agit de la plus grosse journée d'arrivées depuis le début de l'année, selon les chiffres officiels. Et depuis le début de l'année, 18 565 personnes ont rejoint clandestinement la Grande-Bretagne par la mer, et plus de 200 000 depuis le début des traversées de la Manche à bord d'embarcations précaires en 2018.

ROYAUME-UNI – FRANCE

La France négocie avec le Royaume-Uni pour mettre un terme au protocole d'accord "one in, one out" d'échange des migrants

Le ministère français de l'Intérieur a indiqué, mercredi 30 septembre 2026, que des discussions étaient en cours "*avec les Britanniques sur les modalités de sortie de l'accord*". Ce partenariat "*expérimental*", conclu à l'été 2025, prévoyait le renvoi en France de migrants arrivés à bord de small boats en Angleterre, en échange de l'accueil au Royaume-Uni d'exilés se trouvant sur le sol français. Il arrivait à échéance le 1er octobre 2026. Lors de son audition par une commission d'enquête à l'Assemblée nationale le 15 juin 2026, le ministre de l'Intérieur avait dit avoir "*clairement annoncé à* [son] *homologue que cet accord pilote* (...), *n'avait pas vocation à être reconduit au-delà du 1er octobre 2026*". Londres de son côté souhaitait prolonger cet accord : le Premier ministre avait demandé de poursuivre ce partenariat lors de la visite d'Emmanuel Macron au Royaume-Uni début septembre 2026. En vain, donc.

Qualifié de "*révolutionnaire*" par le Premier ministre britannique de l'époque, cet accord visait à "*exercer un effet très dissuasif sur le modèle des passeurs et sur les traversées*", selon le président français, avec un objectif de 2 600 échanges prévus. Mais ce partenariat n'a pas eu les effets escomptés. Début août, 1 087 migrants ayant rejoint irrégulièrement le Royaume-Uni avaient été renvoyés en France dans le cadre de cet accord. En échange, à fin juin, Londres avait admis légalement 1 117 autres migrants ayant fait une demande en France, selon le ministère britannique de l'Intérieur, loin de l'objectif fixé. Ce chiffre représente seulement 4% des arrivées de migrants en small boats.

La ministre britannique de l'Intérieur, avait reconnu devant le Parlement mi-septembre que les chiffres des personnes concernées par cet accord étaient "*relativement faibles*", et que "*le plus difficile*" avait été "*de gérer chaque semaine un très grand nombre d'expulsions*". "*C'est difficile sur le plan opérationnel tant pour eux* [la France,] *que pour nous. Il existe des contraintes de part et d'autre, notamment en matière de capacité d'accueil en centre de rétention*".

Depuis son lancement l'an dernier, cet accord a été au cœur de plusieurs polémiques. Selon le quotidien britannique The Guardian, près de 50 migrants renvoyés en

France via ce dispositif sont retournés en Angleterre de manière irrégulière. Et ce nombre concerne uniquement les retours identifiés par le Home Office. Il est possible que d'autres migrants soient retournés au Royaume-Uni après une première expulsion mais n'aient jamais été repérés.

En outre, l'accord a essuyé un revers judiciaire cet été : le 4 août 2026, la justice britannique a ordonné le retour d'un exilé expulsé vers la France. Le juge de la Haute-Cour de justice britannique a estimé qu'il y avait "*suffisamment d'éléments*" pour considérer que ce Soudanais expulsé en France en août 2025 avait été victime de traite d'êtres humains. Il a donc ordonné son retour au Royaume-Uni, où il pourra voir sa demande d'asile réexaminée.

Dans un rapport de la commission d'enquête de l'assemblée nationale sur les conséquences des accords du Touquet sur la frontière franco-britannique, publié le 1er juillet 2026, les équipes de la Mission migrants du Samusocial de Paris ont alerté sur « une dégradation importante de l'état de santé physique et psychique des personnes transférées au titre de cet accord.

Ce dispositif a aussi été régulièrement critiqué par les associations qui dénoncent "*un marchandage migratoire honteux*" allant à l'encontre des textes internationaux sur les droits des réfugiés. Selon la Convention de Genève ratifiée par les deux États, il est illégal d'empêcher le dépôt d'une demande de protection internationale d'un demandeur d'asile qui aurait fui son pays en raison de persécutions. Une demande, une fois déposée, a de vraies chances d'aboutir : les dix principales nationalités ayant demandé l'asile au Royaume-Uni ont obtenu le statut de réfugié à 72% en 2024 et 56% en 2025.

Les politiques de plus en plus dures contre les migrants poussent ces derniers à prendre de plus en plus de risques, font également remarquer les associations.

Lundi, trois personnes sont un enfant sont mortes dans une tentative de traversée clandestine de la Manche, portant à 22 le nombre de personnes décédées depuis le début de l'année 2026 en tentant de traverser clandestinement la Manche. L'an dernier, 31 personnes sont mortes dans cette zone maritime et 78 en 2024, selon le rapport de la commission d'enquête chargée d'évaluer les conséquences des accords du Touquet qui externalise la frontière britannique sur les côtes françaises.

Depuis le début de l'année, le nombre d'arrivées au Royaume-Uni a reculé nettement, avec 19 196 personnes débarquées en Angleterre au 29 septembre 2026, soit une baisse de plus de 42% par rapport à la même période en 2025, selon les derniers chiffres officiels britanniques.

Vendredi 25 septembre 2026, le Premier ministre britannique a reconnu que les passeurs organisant des traversées clandestines de la Manche "*changent de tactiques*". Des départs depuis la Belgique, allongeant la durée de traversée, ont notamment été observés et les bateaux sont de plus en plus chargés, selon les associations.

VATICAN

Léon XIV à la Maison Bakhita: les pauvres ne sont pas une catégorie sociologique

Une petite assemblée d'une quarantaine de personnes a accueilli le Souverain pontife samedi matin à la Maison Bakhita. Une association du diocèse de Paris qui accueille des personnes en grande précarité pour les aider à se reconstruire et à trouver un chemin d'insertion dans la société.

Après avoir attentivement écouté trois témoignages, le pape prend la parole : Cette maison «*témoigne à toute la ville qu'il est possible de se rencontrer et de vivre ensemble dans la dignité et la paix»*. Accueil, écoute et formation, continue-t-il, animent les *«bénévoles qui font vivre ce lieu»,* qui *«font de la place, instaurent des processus de paix, suscitent la confiance et encouragent la vie».* Sur la sainte africaine, Joséphine Bakhita, qui a donné son nom à la maison, Léon XIV ajoute: elle *«nous invite à voir ceux qui sont invisibles, à libérer ceux que l'économie et la culture réduisent aujourd'hui en esclavage, à honorer la dignité infinie de chaque frère et sœur».* Les pauvres ne sont pas une catégorie sociologique, poursuit le pape, *«mais la chair même du Christ»* qui *«se laisse encore rencontrer et aimer à travers ces hommes et ces femmes qui nous appellent à sortir de nous-mêmes et à oser la charité»*. Il élargit ses propos à *«toutes les personnes qui, partout en France»*, qui se consacrent à ce service. Et de conclure: *«Continuez à témoigner de cette attention mutuelle qui, à travers l'accueil fraternel, les parcours de formation et le dialogue avec la ville, élève l'esprit et humanise le monde»*. La rencontre se termine par quelques mots en privé avec quelques hôtes de la Maison Bakhita, et la récitation avec la petite assemblée, du Notre-Père.

https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2026-09/visite-de-leon-xiv-a-la-maison-bakhita-du-diocese-de-paris.html?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=NewsletterVN-FR

AFRIQUE

BURUNDI

Le Burundi accepte d'accueillir des étrangers transférés depuis les États-Unis

Le Burundi a accepté le principe d'accueillir des ressortissants étrangers transférés depuis les États-Unis. L'arrangement, conclu par un échange de notes diplomatiques, est effectif depuis le 12 février 2026. Il peut concerner des personnes considérées par Washington comme une menace pour la sécurité nationale ou publique. Mais Bujumbura a posé une limite : le pays ne souhaite pas recevoir de personnes ayant commis des crimes violents.

La première note date du 8 décembre 2025. Washington y prévoit que les personnes proposées peuvent être considérées comme présentant un risque pour la sécurité nationale ou publique. Le Burundi répond le 6 février 2026 : il accepte l'arrangement, mais indique qu'il ne souhaite pas recevoir de personnes ayant commis des crimes violents. Six jours plus tard, l'ambassade américaine confirme qu'elle ne proposera pas le transfert de ces personnes, dans la mesure où les faits sont connus des autorités américaines. C'est à cette date que l'échange de notes prend effet.

Des garanties de non-persécution et de non-torture

Le Burundi assure aussi que les personnes transférées ne seront pas persécutées en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social ou de leurs opinions politiques. Il assure qu'elles ne seront pas torturées au Burundi, ni dans un pays où elles pourraient être transférées ensuite.

Les deux gouvernements prévoient d'élaborer des procédures pratiques. Le porte-parole du président burundais, a déclaré que des « *préparatifs très minutieux sont en*

cours » pour leur accueil. Aucune date n'a été communiquée, ni le nombre de personnes expulsées que le Burundi accueillera dans les prochains mois. De leur côté, les textes consultés ne fixent ni nombre de personnes ni calendrier, et ne créent pas d'obligation de financement.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20261002-le-burundi-accepte-d-accueillir-des-%C3%A9trangers-transf%C3%A9r%C3%A9s-depuis-les-%C3%A9tats-unis

MAURICE

Une association dénonce l'exploitation de migrants malgaches à Maurice

À Maurice, les Malgaches sont la première nationalité parmi les étrangers arrêtés pour séjour irrégulier : 242 interpellations depuis janvier 2026, selon les autorités mauriciennes. Derrière ces arrestations, des soupçons d'exploitation de ces migrants malgaches, voire de traite des êtres humains.

153 hommes et 89 femmes malgaches ont été arrêtés à Maurice depuis le mois de janvier 2026, selon les autorités mauriciennes. Le parcours est souvent le même : à Antananarivo, un intermédiaire promet un emploi contre une forte somme. Le candidat part avec un visa touristique. Sur place, il ne trouve pas le travail promis, ou alors c'est un travail au noir. Le visa expire. Le travailleur devient clandestin et ne peut plus se plaindre.

Une avocate spécialisée en droits humains, invoque le protocole de Palerme. Selon cet accord international de l'ONU, une personne à qui l'on a menti sur le travail qui l'attend peut être reconnue victime de traite. Pour l'avocate, c'est donc à l'État Malgache de protéger ses ressortissants, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations.

En 2024, le bureau national de lutte contre la traite a recensé plus de 120 victimes malgaches dans de nombreux pays où ils s'étaient expatriés. Travail domestique, travail forcé, esclavage moderne, mariages forcés : ces quatre formes représentent près de huit cas sur dix. Malgré ces cas, Maurice, elle, veut recruter davantage de Malgaches. Selon son ministre du Travail, la demande devrait encore augmenter.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20261004-une-association-d%C3%A9nonce-l-exploitation-de-migrants-malgaches-%C3%A0-maurice

SYRIE

La Syrie cherche les moyens de faire revenir sa population installée en Europe

Les discussions entre Damas, Berlin et Bruxelles portent sur la facilitation des retours, mais aussi sur la réintégration des rapatriés ainsi que sur des projets de développement en Syrie soutenus par les deux gouvernements européens : allemand et Belge. La question des Syriens déplacés à l'intérieur du pays a également été évoquée lors de réunions à Damas, principalement menées par le ministre syrien de l'Administration locale et de l'Environnement. Par ailleurs, lors d'une réunion distincte à Damas, une délégation du ministère allemand de l'Intérieur s'est entretenue avec le Département des expatriés et réfugiés du ministère syrien des Affaires étrangères. Les deux pays entendent mieux coordonner le retour des réfugiés en Syrie. L'Allemagne est de loin le pays en Europe qui accueille le plus grand nombre de Syriens ayant fui la guerre civile, qui a duré près de 14 ans.

L'enjeu, serait la reconstruction d'un "*environnement sûr, digne et stable*" pour les réfugiés revenant en Syrie afin de les réintégrer dans les communautés qu'ils ont été forcés de quitter. Les discussions entre les délégations syrienne et allemande ont également porté sur l'importance de créer des canaux de communication efficaces entre les deux pays. Les autorités allemandes plaident pour un retour des Syriens, estimant que les réfugiés ont un rôle à jouer dans la reconstruction.

Cette approche ne manque pas d'être critiquée en Allemagne. D'une part, nombre de ressortissants syriens ont reconstruit leur vie en Allemagne, certains ayant même des enfants qui y sont nés. D'autre part, les conditions de vie et de sécurité en Syrie restent précaires, alors que le pays est dans une phase de transition.

Le président syrien appelle également au retour de ses compatriotes depuis qu'il a pris les rênes de la transition début 2025. Toutefois, son souhait de voir 15 millions de Syriens revenir sous deux ans ne s'est pas réalisé. Selon l'ONU, environ 3,8 millions de personnes au total sont pour le moment retournées chez elles, un peu plus de la moitié de ce nombre étant composées de Syriens déplacés à l'intérieur du pays. En plus des épisodes de violences qui ressurgissent encore dans certaines parties du pays, le principal obstacle au retour demeure le manque d'infrastructures, dont une grande partie a été détruite pendant la guerre.

Asie

JAPON

Le Japon peut-il se permettre de restreindre l'immigration?

Le Japon a décidé de durcir les règles sur la résidence permanente pour les étrangers. C'est un nouveau tour de vis contre l'immigration dans un archipel qui n'a jamais été historiquement une terre d'accueil. Même si elles n'entreront en vigueur que par étapes, les nouvelles règles sont assez strictes. Les étrangers qui veulent rester définitivement vivre au Japon devront prouver deux choses : que leur revenu annuel est supérieur à la moyenne du pays, et qu'ils sont capables de tenir des conversations informelles en japonais. Par ailleurs, depuis jeudi 1er octobre 2026, les frais de dossier ont été multipliés par vingt, passant de 10 000 à 200 000 yens, l'équivalent de 61 euros qui grimpent à près de 1 100 euros.

Autre obligation pour les candidats à la résidence permanente : ils devront démontrer leur « *compréhension* » des règles sociales dans l'archipel nippon et prouver qu'ils ont cotisé durant 30 ans pour leur retraite. Tout cela est nouveau car auparavant, aucun seuil précis n'était fixé en matière de revenu, de retraites ou de compétences linguistiques.

Ces nouvelles règles surviennent après les mesures sur les visas touristiques, qui coûtent cinq fois plus chers depuis le 1er juillet - le prix des visas de voyage n'avait pas été augmenté depuis 1978. Mais ce n'est pas tout : le Japon a également instauré de nouvelles règles pour les visas donnés aux étrangers gérant des entreprises. Dorénavant, ils auront trois ans pour se conformer à de nouvelles conditions, notamment de détenir un capital de 30 millions de yens, soit 170 000 euros.

Ces mesures vont dans le sens du programme qui a fait élire la nouvelle

Première ministre du Japon. Un programme de contrôle strict de l'immigration, qui place la cheffe du gouvernement très à droite de l'échiquier politique dans l'archipel. Mais il faut préciser que sa politique n'est pas en grande rupture avec les normes migratoires établies de longue date dans le pays. Le Japon a longtemps été très réticent à l'idée d'accueillir une immigration importante. L'archipel a longtemps été quasiment fermé aux étrangers. Et quand il a accepté des travailleurs venus d'autres pays, l'État nippon a toujours imposé un apprentissage du japonais, un respect des règles et dans l'idéal, qu'il n'y ait pas trop d'étrangers qui s'installent durablement.

Deux éléments nouveaux ont changé la donne. D'abord, la forte augmentation récente du nombre d'étrangers, touristes comme travailleurs. À la fin 2025, la population étrangère a atteint un niveau record de 4,12 millions de personnes, soit une hausse de 9,5% par rapport à 2024, et de plus de 80% sur les dix dernières années. Ce qui a fait naître un très fort sentiment anti-immigration dans l'archipel, avec la peur que soit altérée « *la culture homogène* » de l'archipel. Rappelons quand même que la population japonaise s'élève à 123 millions d'habitants.

L'autre élément nouveau, c'est que la Première ministre accepte d'aborder le sujet. Ses prédécesseurs, y compris son mentor l'ex chef du gouvernement assassiné, préféraient éluder totalement la question.

Cependant, le Japon peut-il se permettre de durcir ses règles d'accueil des travailleurs étrangers ? La très grave pénurie de main d'œuvre engendrée par la baisse vertigineuse de la natalité se combine avec ce que les démographes appellent le *« tsunami gris* », c'est-à-dire le vieillissement accéléré de la population. Résultat, de nombreux experts s'indignent du durcissement de la politique migratoire : pour eux, il faut absolument que le Japon ouvre davantage les vannes de l'immigration de travail parce que c'est une question de vie ou de mort pour son économie.

Précisons, pour nuancer, que la première ministre n'est pas la plus nationaliste au Japon puisqu'elle ne veut pas de remigration, elle ne veut pas vider le Japon de ses étrangers. Elle a créé un nouveau ministère dédié à une « *société de coexistence ordonnée et harmonieuse avec les ressortissants étrangers* ». On appréciera l'expression. Mais son gouvernement n'est pas fondamentalement contre l'accueil des travailleurs d'autres pays.

https://www.rfi.fr/fr/podcasts/l-asie-en-mouvement/20261002-le-japon-peut-il-se-permettre-de-restreindre-l-immigration

MALAISIE

Renvoi de ressortissants birmans vers un Myanmar toujours en guerre

La Malaisie a commencé mardi 29 septembre 2026 à renvoyer environ 1 500 ressortissants du Myanmar. Il s'agit du premier groupe - sur un total de 5 000 personnes - ayant accepté, selon Kuala Lumpur, un rapatriement *« volontaire* ». « *Bien que les autorités affirment que ces retours sont volontaires, les personnes renvoyées avaient été placées en centre de rétention pour immigrés. Cela soulève de sérieuses questions quant à savoir si les décisions de retour ont été véritablement libres et éclairées. Le HCR n'a pas eu accès à ces personnes pour évaluer la situation* ».

Le HCR demande d'entourer chaque retour de garanties solides, notamment d'une évaluation individuelle et d'un accès aux procédures de protection. « *Les décisions de retour doivent être volontaires et évaluées en dehors des lieux de détention* ». Elle

rappelle que « *nul ne doit être renvoyé dans un pays où il risque d'être persécuté, torturé ou exposé à d'autres menaces graves pour sa vie ou sa liberté* ». Tant que la situation au Myanmar ne permettra pas des retours sûrs, dignes et durables, le HCR appelle les États à garantir l'accès à l'asile.

Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, a appelé à ne procéder à aucune expulsion vers le Myanmar. « *Ce n'est pas le moment de renvoyer de force qui que ce soit dans un pays en proie à des violations et des atteintes flagrantes des droits de l'homme, et où beaucoup courent cruellement le risque réel de subir à nouveau ces mêmes violences à leur retour* », a-t-il déclaré mardi. Il fait référence aux frappes aériennes de l'armée du Myanmar qui auraient fait lundi 28 septembre 2026, au moins 50 morts, parmi lesquels des commerçants, des clients, des travailleurs des transports et d'autres civils - dont des enfants et des femmes -, sur un marché de l'État de Rakhine, dans le nord-ouest du pays. Ces frappes auraient eu lieu à un moment de forte affluence, alors qu'un grand nombre de civils se trouvaient à l'intérieur et aux abords du marché, qui compte plus de 200 boutiques tenues par des membres de diverses communautés, notamment les Rakhines, les Rohingyas, les hindous, les Daingnet et d'autres groupes. Dans une telle situation, « *les conditions sont loin d'être sûres et viables, et l'on peut sérieusement se demander si un retour dans ces circonstances peut être considéré comme véritablement volontaire* », a dit le chef des droits de l'homme de l'ONU.

« Au contraire, d'autres États doivent se mobiliser et soutenir les pays accueillant des réfugiés, comme le Bangladesh et la Malaisie, en proposant des solutions alternatives » ; « *les centaines de milliers de personnes qui ont fui le Myanmar en craignant pour leur vie doivent être protégées et bénéficier d'une protection à l'étranger* ».

https://news.un.org/fr/story/2026/09/1159580

AMERIQUE

CANADA

En période électorale, Québec ou France, c'est un peu la même chose !

Demandeurs d'asile : rétablir les faits

Certains chiffres avancés dans le débat public méritent d'être nuancés et remis en contexte. Agiter le chiffre de 190 000 personnes en demande d'asile au Québec, et parler de faux réfugiés, c'est non seulement induire les Québécois en erreur, c'est aussi une insulte envers notre État de droit, et tout particulièrement envers l'instance responsable de traiter les demandes d'asile, la CISR — le plus important tribunal administratif indépendant au Canada.

Prétendre que les personnes en demande d'asile viennent au Québec parce que notre filet social est trop généreux est largement mensonger. Elles cherchent d'abord et avant tout la sécurité et demeurent exclues de la majorité des services en accueil et intégration. Si elles peuvent avoir accès à l'aide sociale pour leur assurer un minimum de dignité, elles n'ont pas accès aux allocations familiales. Lorsqu'elles arrivent à dénicher un emploi malgré ces obstacles, les personnes en demande d'asile apportent une précieuse contribution dans des domaines cruciaux, comme celui de la santé et des services sociaux. Qui se souvient que, pendant la pandémie, ce sont exactement ces personnes que l'on a

surnommé les « anges gardiens » parce qu'elles tenaient à bout de bras les CHSLD du Québec ?

Alors que les débats électoraux glissent vers des réflexes utilitaristes, rappelons que la tradition humanitaire du Québec repose sur notre engagement à accueillir dignement les personnes en quête de protection. La TCRI appelle les partis politiques à faire preuve de responsabilité en privilégiant un débat public fondé sur les faits, le respect et une information rigoureuse. Les Québécois méritent un débat qui leur permette de comprendre les réalités et de faire des choix éclairés pour l'avenir d'un Québec fondé sur la dignité humaine, la justice sociale et la solidarité.

https://tcri.qc.ca/2026/09/demandeur%c2%b7esses-dasile-retablir-les-faits/

USA

Expulsé des États-Unis puis détenu en Eswatini, un migrant libéré témoigne avant de rejoindre le Laos

Un des visages de la politique d'expulsions de Donald Trump vers des pays tiers, dénoncée par l'ONU comme contraire au droit international.

Un laotien était en transit à l'aéroport de Johannesburg en Afrique du Sud, le 5 octobre 2026, dans l'attente de ses papiers pour pouvoir embarquer. C'est un homme soulagé mais prudent, qui a quitté dimanche la prison de haute sécurité de Matsapha, en Eswatini. « *Je ne suis plus sûr de rien désormais* », explique-t-il . Il a passé plus de 14 mois en Eswatini sans qu'aucune charge ne pèse contre lui. Ce Laotien est désormais en route vers le Laos, son pays de nationalité qu'il connaît pourtant à peine. Un soulagement, donc, mais aussi beaucoup d'incertitudes pour cet homme qui a grandi aux États-Unis.

Condamné sur le sol américain, cet homme de 45 ans avait déjà purgé sa peine lorsqu'il a été placé de force, pieds et poings liés, à bord d'un avion-cargo militaire affrété par les États-Unis, à destination d'un pays dont il n'avait jamais entendu parler, alors même qu'il avait accepté de rentrer au Laos, son pays de nationalité.

« *Je crois que les autorités américaines n'ont même pas contacté le gouvernement laotien avant de m'envoyer en Eswatini*, souligne-t-il. *C'est comme s'ils m'avaient puni… Parce que dès 2015, j'avais dit aux services américains de l'immigration que j'étais prêt à être renvoyé dans mon pays, le Laos. Le président américain se fiche complètement des vies qu'il a brisées, et des familles qu'il a détruites* ».

Après des mois de bataille juridique, il est en route pour le Laos, son pays de nationalité, mais qu'il ne connaît pas non plus : il est né dans un camp de réfugiés en Thaïlande, après la fuite de ses parents. À l'âge de sept ans, sa famille s'était installée aux États-Unis. C'est là qu'il a grandi. « *Il va falloir que je m'habitue à la vie là-bas, que je m'adapte, et puis que j'essaie de trouver un travail. Ça va être difficile. C'est vraiment ce qui me préoccupe* », confie-t-il.

Son avocat américain, qui l'accompagne dans cette longue bataille juridique, dénonce une politique inhumaine et inconséquente. Selon lui, une fois les personnes expulsées vers un pays tiers, les États-Unis cessent tout simplement de se préoccuper de leur sort. « *Quatorze mois en détention en Eswatini, c'est un temps précieux qu'on lui a volé, et qu'il a passé dans l'incertitude. Le fait de ne jamais savoir quand il sortirait, ça l'a beaucoup affecté. On lui a pris une part de son identité. Et c'est ça le programme d'expulsions des États-Unis : on les envoie ailleurs, et une fois en Afrique ou en Amérique latine, ce n'est plus leur problème, c'est celui de ces pays tiers. Mais ces pays ne savent*

pas non plus quoi faire de ces personnes, ni comment leur obtenir des documents de voyage ».

L'avocat poursuit : « *Lorsqu'il s'agit d'un pays en Afrique qui n'a aucun lien diplomatique avec le Laos, comme dans cet exemple, les choses deviennent très, très compliquées. Le gouvernement de l'Eswatini a reçu 5 millions de dollars pour ce programme. Mais c'est à moi, ou aux familles, de payer les frais de rapatriement. Cette politique, c'est juste un énorme chaos. Et ils jouent avec des vies humaines.* »

Le laotien veut reconstruire sa vie au Laos et compte sur le soutien de l'un de ses oncles, qu'il n'a encore jamais rencontré.

https://www.rfi.fr/fr/afrique/20261005-expuls%C3%A9-des-%C3%A9tats-unis-puis-d%C3%A9tenu-en-eswatini-un-migrant-lib%C3%A9r%C3%A9-t%C3%A9moigne-avant-de-rejoindre-le-laos

La Cour suprême lève de nouveau des limites aux expulsions vers des pays tiers

Mardi 29 septembre 2026, la Cour suprême ne se prononce pas encore sur le fond, mais elle accorde un nouveau répit à l'administration Trump sur l'un des dossiers les plus sensibles de sa politique migratoire : l'éloignement forcé de migrants vers des pays tiers. Les plus hauts magistrats des États-Unis ont estimé, dans le cadre d'une procédure d'urgence, que le gouvernement américain peut, à ce stade, poursuivre cette pratique controversée, à l'œuvre depuis le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. Saisie par l'administration, la Cour a suspendu les décisions de juridictions inférieures qui avaient imposé davantage de garanties aux personnes concernées. Les trois juges progressistes, sur neuf au total, se sont opposés à cette décision.

La Cour suprême a aussi décidé de se saisir du dossier sur le fond. Elle entendra les arguments des parties en décembre et devra notamment se prononcer sur la légalité des nouvelles directives adoptées en 2025 par le ministère de la Sécurité intérieure.

C'est une satisfaction pour la Maison Blanche, qui va pouvoir reprendre ses opérations dans l'attente de cette décision. En première instance puis en appel, la justice américaine avait exigé que les personnes visées par une expulsion vers un pays tiers soient informées de leur destination et disposent d'un délai suffisant pour contester leur transfert si elles estimaient risquer d'y être persécutées ou torturées. En février 2026, un juge fédéral de Boston avait jugé illégales les nouvelles directives du ministère de la Sécurité intérieure. Sa décision avait été confirmée par une cour d'appel le 18 septembre.

L'administration Trump défend au contraire un système plus rapide. Selon ces directives, une expulsion peut être effectuée dès lors que le pays d'accueil fournit des assurances selon lesquelles les personnes transférées « *ne seront ni persécutées ni torturées* » et que le département d'État juge ces garanties crédibles. Le gouvernement présente ces expulsions comme un « *outil essentiel* » pour éloigner certains étrangers, notamment lorsque leur pays d'origine refuse de les reprendre. Les associations de défense des migrants répondent qu'elles ne cherchent pas à empêcher ces expulsions, mais à garantir un recours effectif avant le départ.

Les ONG de défense des droits humains dénoncent un contournement des protections prévues par le droit international et redoutent notamment des détentions arbitraires ou des transferts vers des pays où les personnes expulsées pourraient être exposées à des persécutions ou à des mauvais traitements.

Le bras de fer judiciaire dure depuis 2025. La Cour suprême avait déjà autorisé

l'administration Trump à expulser un groupe de migrants, principalement originaires d'Asie, vers le Soudan du Sud. Cette fois, les juges devront dire jusqu'où le gouvernement américain peut aller lorsqu'il décide d'expulser une personne vers un pays qui n'est pas le sien.

https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20260930-aux-%C3%A9tats-unis-la-cour-supr%C3%AAme-l%C3%A8ve-de-nouveau-des-limites-aux-expulsions-vers-des-pays-tiers

Les expulsions américaines vers des pays tiers dénoncées par des experts de l'ONU

Depuis janvier 2025, l'administration Trump a expulsé plus de 25 000 personnes vers des pays « *tiers* », avec lesquels elles n'ont souvent aucun lien.

Les expulsions de masse menées par les Etats-Unis, pour les experts de l'ONU correspondent à « *Une cascade de violations des droits de l'homme* ». Ces expulsions exposent les personnes concernées à des risques de torture, d'esclavage ou encore de disparition forcée. Elles contreviennent également au principe de « *non-refoulement* », c'est-à-dire l'interdiction d'envoyer une personne vers un pays où elle risque d'être en danger. Les mécanismes de l'ONU ont déjà exprimé leurs inquiétudes concernant les transferts de personnes vers des pays tiers et les risques de violations graves des droits humains.

Les pays d'accueil ou de transit peuvent eux aussi être tenus responsables, ajoutent les experts, qui pointent également la responsabilité de l'OIM. Son rôle ne doit jamais servir à « *légitimer des arrangements qui exposent* […] *à de graves violations des droits de l'homme* ». Participer à ce genre de mesure « *peut, dans certaines circonstances, constituer une complicité* ».

L'OIM affirme, de son côté, que ses décisions sont uniquement guidées par son mandat, y compris lorsqu'il s'agit d'accepter des financements ou de soutenir des « *retours volontaires assistés* ». Mais sur ce point, les experts précisent qu'un retour ne peut être présumé volontaire lorsque la personne n'a ni statut légal, ni moyen de subsistance, ni accès à un avocat. Il s'agit alors, selon eux, de retours forcés et donc illicites. « *Tous les États impliqués doivent* […] *immédiatement mettre un terme à ces arrangements* », concluent-ils.

https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20260929-une-cascade-de-violations-des-droits-humains-les-expulsions-am%C3%A9ricaines-vers-des-pays-tiers-d%C3%A9nonc%C3%A9es-par-des-experts-de-l-onu

Enquête sur les expulsions de masse de l'administration Trump vers le Mexique

Une enquête menée par « Forbidden Stories » et 26 médias partenaires

Entre janvier 2025 et août 2026, plus de 25 000 migrants ont été expulsés des États-Unis vers des pays tiers. Parmi eux, 20 000 ont été envoyés au Mexique, faisant de ce pays le premier récepteur de ces mesures. Les Cubains en constituent le groupe le plus important, souvent laissés dans un vide juridique et humanitaire.

Un cubain de 66 ans, est l'un de ces expulsés. Il a vécu 31 ans aux États-Unis avant d'être arrêté par la police fédérale de l'immigration (ICE) pour une affaire de drogue vieille de 30 ans. Après un trajet de 30 heures en bus, il a été abandonné à Villahermosa, dans l'État de Tabasco, sans ressources ni contacts.

« Je ne touche plus ma retraite des États-Unis. Ils m'ont aussi pris mon permis

de conduire et ma carte de sécurité sociale – qui me servaient de papiers d'identité. Ils m'ont tout pris ». Comme environ 4 300 autres Cubains expulsés depuis 2025, il est devenu apatride : Cuba refuse de rapatrier ceux qui sont partis. À Villahermosa, « *Forbidden Stories »* a rencontré plusieurs de ces exilés forcés. Sans hébergement, certains dorment dans la rue. Tous décrivent une réalité brutale : ces expulsions reposent sur une coopération tacite avec les autorités mexicaines, sans aucun accord officiel.

Le coordinateur de la Clinica Juridica Alaide Foppa, un service d'aide juridique gratuit pour les réfugiés à Mexico, dénonce l'opacité administrative dans laquelle se déroule ses refoulements. « *Les expulsions de ressortissants étrangers vers le Mexique sont restées très discrètes. On n'a pratiquement aucune déclaration des responsables publics sur les conditions de ces retours. Les données sur les personnes expulsées qui ne sont pas mexicaines sont presque impossibles à obtenir.* »

En fait, selon lui, aucune politique d'accueil n'est prévue pour ces migrants. Mais pire encore, souligne-t-il : aucun cadre juridique ne leur permet de s'installer légalement au Mexique. « *Les seules règles en vigueur concernent celles et ceux qui sont arrivés illégalement dans le pays. La loi impose leur arrestation et, s'ils n'ont aucune raison de rester, leur expulsion. Résultat : les étrangers expulsés des États-Unis se retrouvent dans une sorte de* no man's land *juridique. Ils n'ont pas accès à l'emploi, ne savent pas s'ils peuvent rentrer dans leur pays d'origine, n'ont aucun papier mexicain, et ne peuvent même plus contacter les États-Unis.* » D'après lui, les autorités mexicaines sont incapables de gérer ce qui est devenu une vraie crise humanitaire.

L'histoire d'un autre Cubain expulsé, illustre cette tragédie. Arrêté pour avoir bu une bière dans un espace public à Miami, il a été renvoyé au Mexique en raison d'un vieil ordre d'expulsion. Après 45 ans passés aux États-Unis, le voilà sans-abri, contraint de dormir sur les trottoirs : « *Je vis dans la rue, je dors sur les trottoirs* », confie-t-il à Forbidden Stories. Il a récemment obtenu le statut de réfugié au Mexique, mais demeure sans ressources financières : il tente désormais de reconstruire sa vie, loin du pays qu'il considérait comme le sien.

Interrogé par Forbidden Stories, le gouvernement mexicain n'a pas souhaité réagir aux révélations sur ces expulsions de ressortissants étrangers depuis les États-Unis.

https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20260923-ils-m-ont-tout-pris-enqu%C3%AAte-sur-les-expulsions-de-masse-de-l-administration-trump-vers-le-mexique

INTERNATIONAL

HCR : 5,8 millions d'enfants réfugiés restent non scolarisés alors que les coupes budgétaires menacent des progrès durement acquis

Le dernier rapport annuel du HCR sur l'éducation, estime que 5,8 millions d'enfants réfugiés, soit 44 % du total mondial de 13,1 millions en âge d'être scolarisés, n'étaient pas inscrits à l'école l'année dernière.

« *En repensant aux années où j'ai moi-même été réfugié, je mesure l'importance de l'éducation. Elle m'a ouvert des portes que le déplacement m'aurait sinon fermées. Elle m'a aidé à reconstruire ma vie et à façonner mon propre avenir* », a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. « *L'éducation protège. Mais elle mène*

aussi à de nouvelles possibilités et à l'autonomie. En cette période de fortes pressions sur les financements humanitaires et de développement, les coupes budgétaires dans l'éducation risquent d'anéantir des décennies d'investissements collectifs et de compromettre l'avenir de toute une génération de jeunes. »

Le passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire demeure l'un des principaux défis pour les élèves réfugiés. Si 65 % des enfants réfugiés en âge d'aller à l'école primaire étaient scolarisés en 2025, seuls 32 % de ceux en âge de fréquenter le secondaire y étaient inscrits. Si les taux de scolarisation des filles et des garçons sont globalement similaires dans le primaire, l'écart se creuse fortement dans le secondaire. La pauvreté, les risques en matière de protection, les mariages précoces et d'autres contraintes poussent un nombre croissant d'adolescentes à abandonner leur scolarité.

Les progrès observés dans l'enseignement supérieur montrent ce que des investissements soutenus permettent d'accomplir. Le taux d'inscription des réfugiés dans l'enseignement supérieur a atteint 11 % en 2025, contre 9 % en 2024. Pour la première fois, plus de 450 000 réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement supérieur, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Cette progression montre au HCR qu'il pourra atteindre l'objectif de porter à 15 % le taux d'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur d'ici à 2030, notamment grâce à l'élargissement de l'accès aux universités, à la formation professionnelle, à l'apprentissage connecté, aux bourses d'études et aux voies d'accès à l'éducation dans des pays tiers.

L'enseignement supérieur peut tout particulièrement changer la vie des femmes et des filles réfugiées, en leur donnant accès à des compétences, des qualifications, des perspectives d'emploi et, potentiellement, à une autonomie économique bien plus grande. Toutefois, les inégalités d'accès demeurent profondes. Dans plus de 80 % des pays couverts par le rapport, le taux d'inscription des réfugiés dans l'enseignement supérieur est resté inférieur à la moyenne nationale l'année dernière. Dans les pays à faible revenu et touchés par des conflits, seuls 2 % des réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement supérieur, contre 13 % des ressortissants.

« *Notre ambition doit aller plus loin que simplement garder les enfants en classe. Le déplacement ne devrait pas fixer les limites de la vie d'un enfant* ». « *Un enfant qui peut apprendre aujourd'hui sera mieux préparé à contribuer à la société et à subvenir à ses besoins demain, qu'il retourne un jour dans son pays d'origine, construise son avenir dans le pays qui lui a offert refuge ou cherche des opportunités ailleurs. Notre responsabilité est de faire en sorte qu'il en ait la possibilité.* » a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/press-releases/hcr-5-8-millions-d-enfants-refugies-restent-non-scolarises-alors-que-les

Réfugiés : faute de financements, les systèmes de protection s'effondrent

L'une des conclusions d'un rapport publié mardi 29 septembre 2026 par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), décrit une crise financière qui l'oblige à sabrer dans des programmes allant de l'enregistrement des réfugiés à la protection des enfants et des victimes de violences sexuelles.

L'agence traverse l'une des plus graves crises de financement de son histoire. Ses ressources disponibles sont passées de 5,2 milliards de dollars en 2024 à 3,9 milliards en 2025. Fin juillet 2026, elle n'avait reçu que 32 % des 8,5 milliards de dollars jugés

nécessaires pour l'année. Le décalage est d'autant plus brutal que les besoins, eux, ne diminuent pas. Le HCR estime que 131,2 millions de réfugiés, déplacés et apatrides relèveront de son mandat d'ici à la fin de l'année 2026, contre 129,4 millions fin 2025.

« *Il s'agit là de coupes budgétaires draconiennes à grande échelle qui auront des répercussions sur d'innombrables vies, et ce n'est pas pour le mieux : dans certaines des plus grandes crises de déplacement au monde, le financement a désormais atteint un niveau tel que des systèmes de protection entiers sont en train d'être démantelés* », a averti la directrice des relations extérieures du HCR.

Face à l'assèchement de ses ressources, le HCR dit avoir « *dû prendre des mesures difficiles de priorisation pour préserver ses activités les plus cruciales* ». Mais l'agence prévient qu'il existe une limite au-delà de laquelle il n'est plus possible de réduire un dispositif tout en continuant à le faire fonctionner.

« *La protection ne peut être réduite indéfiniment sans que les systèmes ne s'effondrent . En dessous d'un certain seuil, les services ne se contentent pas d'atteindre moins de personnes ; ils peuvent cesser complètement de fonctionner, laissant les personnes les plus exposées sans la protection dont elles ont besoin* ».

C'est ce seuil que le HCR estime désormais approcher dans plusieurs pays. L'agence appelle les États à débloquer rapidement de nouveaux financements et, surtout, à lui accorder davantage de fonds non affectés, qu'elle peut redéployer vers les crises les plus pressantes.

Sans ce soutien, des millions de personnes risquent de perdre non seulement une aide matérielle, mais les dispositifs qui leur permettent de rester en sécurité et, à terme, de reconstruire leur vie.

https://news.un.org/fr/story/2026/09/1159570?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=8bfc241cab-EMAIL_CAMPAIGN_2026_09_30_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-8bfc241cab-107916625

A mesure que le droit d'asile recule, les déplacements s'inscrivent dans la durée.

Plus de 117 millions de personnes ont été contraintes de fuir leur foyer dans le monde actuel. Face à l'enlisement des guerres, à l'effondrement des financements humanitaires et au recul de la protection accordée aux réfugiés, un nombre croissant d'entre eux voient ce qui devait être un exil provisoire se prolonger pendant des années, voire des générations.

https://news.un.org/fr/news/topic/migrants-and-refugees

Les réfugiés rohingyas méritent un avenir, au-delà de la survie

Lors d'une réunion de haut niveau organisée en marge de la 81e session de l'Assemblée générale, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, a rappelé que près de 1,2 million de réfugiés rohingyas se trouvaient toujours au Bangladesh. « *Toute une génération grandit en exil. Les conflits se poursuivent au Myanmar. Les conditions nécessaires à un retour volontaire, sûr, digne et durable ne sont pas réunies à l'heure actuelle* ».

En août 2017, l'armée du Myanmar avait lancé une vaste opération de répression dans l'ouest du pays, contraignant des centaines de milliers de musulmans rohingyas à franchir la frontière pour se réfugier au Bangladesh, où la plupart vivent encore.

L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, a déploré que les enfants nés en 2017 n'aient connu que le déplacement. « *On estime que plus de 30 000 enfants naissent chaque année dans les camps* ». Les femmes et les filles vivant dans ces camps sont de plus en plus exposées aux violences, notamment de la part de groupes armés et de réseaux criminels, tandis que l'accès aux services de protection diminue. « Les jeunes perdent espoir ».

Les responsables de l'ONU ont salué l'hospitalité et la générosité exceptionnelles du Bangladesh, tout en rappelant que la communauté internationale ne pouvait rester les bras croisés alors que le pays continuait d'accueillir le plus grand camp de réfugiés au monde. « L*orsque les financements disparaissent, les besoins, eux, ne disparaissent pas. Il y a moins de nourriture, moins d'éducation, moins de perspectives, une pression accrue sur les services de santé et les autres services essentiels, et davantage de désespoir pour les familles* ». Privés d'un avenir sûr et digne, les réfugiés rohingyas sont de plus en plus exposés à l'exploitation, à la traite des êtres humains, au recrutement forcé et aux dangereuses traversées maritimes.

Prenant la parole, le Premier ministre du Bangladesh, a mis en avant le coût grandissant d'un déplacement prolongé, tant pour les Rohingyas que pour les communautés qui les accueillent. « *L'incertitude et les bouleversements qui se prolongent créent de nouveaux défis et de nouveaux risques pour la sécurité, notamment la traite des êtres humains, le trafic de migrants, le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transnationale* ». Tout en remerciant les partenaires internationaux pour leur soutien, il a fait valoir que la générosité ne pouvait servir de prétexte à l'inaction politique, avant d'ajouter : « *On ne peut pas non plus attendre du Bangladesh qu'il assume indéfiniment cette responsabilité* ». « *La crise est née au Myanmar. C'est au Myanmar que se trouve sa solution* ».

Le Président de l'Assemblée générale, s'est inquiété de voir persister les mêmes violences et persécutions dans le reste du Myanmar. « *Les civils sont victimes d'attaques aveugles, de frappes aériennes, d'arrestations et de détentions arbitraires, de torture, de disparitions forcées, de recrutement forcé, de la destruction de leurs habitations et des infrastructures civiles, ainsi que du refus de l'aide humanitaire* ». Il a plaidé pour une attention politique soutenue afin que la crise des Rohingyas reste au premier plan des préoccupations internationales. Une aide humanitaire prévisible demeurera également essentielle, a-t-il ajouté.

Les responsables de l'ONU ont aussi évoqué la procédure pour génocide engagée par la Gambie contre le Myanmar devant la Cour internationale de Justice (CIJ). Ils ont estimé que la justice devait faire partie intégrante de toute solution durable et que l'élan vers la reddition de comptes ne devait pas retomber. « *Les victimes méritent de voir que nous, communauté internationale, faisons tout notre possible pour éviter que les horreurs du passé ne se reproduisent* ».

Les réfugiés méritent un avenir qui aille au-delà de la simple survie. Beaucoup de réfugiés rohingyas, continuaient d'espérer rentrer chez eux. Mais ce retour doit signifier davantage que le simple franchissement d'une frontière. « *Cela signifie rentrer avec des droits, pouvoir se déplacer librement, aller à l'école, travailler, accéder aux services et vivre aux côtés d'autres communautés sans crainte* », Il faut également leur ouvrir une voie d'accès à la citoyenneté. « *Notre responsabilité est de contribuer à rendre cet avenir possible* », a conclu le chef du HCR.

https://news.un.org/fr/story/2026/09/1159536